

Objet de la délibération

**RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

N° DEL-2022-0264

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

—————
**Séance Publique du
18 octobre 2022**
—————

Suite à la convocation du 11 octobre 2022, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :

Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Bruno BLANCHARD, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CERESZ, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaëlle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Armel TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Yann GUIGUEN, Patrick LE GUENNEC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre ALLAIN donne pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Cecile BESNARD donne pouvoir à Lydie LE PABIC, Jean-Michel BONHOMME donne pouvoir à Fabrice VELY, Gilles CARRERIC donne pouvoir à Rose MORELLEC, Freddie FOLLEZOU donne pouvoir à Fabrice LOHER, Guy GASAN donne pouvoir à Michel TOULMINET, Fabrice LEBRETON donne pouvoir à Maurice PERON, Sophie PALANT-LE HEGARAT donne pouvoir à Marianne POULAIN, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Patricia QUERO-RUEN, Roger THOMAZO donne pouvoir à Dominique LE VOUEDEC, Laurent TONNERRE donne pouvoir à André HARTEREAU, Dominique YVON donne pouvoir à Marie-Françoise CERESZ, Katherine GIANNI donne pouvoir à Patricia JAFFRE, Solene PERON donne pouvoir à Bruno BLANCHARD

Absents :

Aurélie MARTORELL, Pierrick NEVANNEN, Estelle MORIO

Fanny GRALL et Lydie LE PABIC sont désignées secrétaires de séance.

Pôle Ingénierie et Gestion Techniques / DEA

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Par ailleurs, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de services publics.

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, un rapport global en 3 parties, distinguant les compétences exercées, eau potable, assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) et assainissement non collectif, est présenté pour les 25 communes composant l'agglomération. Pour les communes dont le service est géré en délégation de service public, ce rapport intègre la plupart des éléments contenus dans les rapports d'activité des délégataires, et notamment les comptes annuels de résultats d'exploitation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et L1411-3,

Vu les rapports d'activités 2021 des délégataires en matière d'eau et assainissement,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2021 des délégations de service public en vigueur.

Article 2 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (incluant la gestion des eaux pluviales urbaines) pour l'année 2021 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2021 des délégations de service public en vigueur.

Article 3 : **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635
complété
par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2
décembre 2013



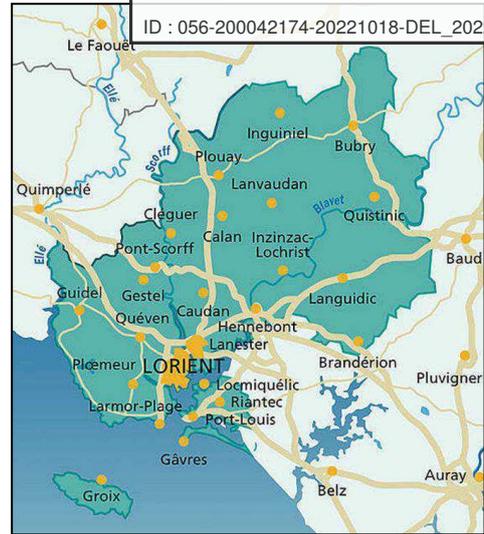
SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. TERRITOIRE	3
2. ORGANISATION DE LA DIRECTION	3
3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES.....	5
FAITS MARQUANTS 2021	6
SYNTHESE DES INDICATEURS EAU ET ASSAINISSEMENT	9
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	13
1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE	13
2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	15
3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE.....	19
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE	20
5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE	20
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	23
1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET POPULATION DESSERVIE	23
2. RESEAUX DE COLLECTE EU	24
3. TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	27
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT	28
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES.....	29
6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	30
7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	32
RELATION A L'USAGER	35
1. CHIFFRES CLES	35
2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES	35
3. SATISFACTION DES USAGERS.....	35
4. FACTURATION DES SERVICES	36
ELEMENTS FINANCIERS	40
1. ELEMENTS DE LA DIRECTION	40
2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES.....	42
A SUIVRE EN 2022.....	43
ANNEXES	

PREAMBULE

1. TERRITOIRE

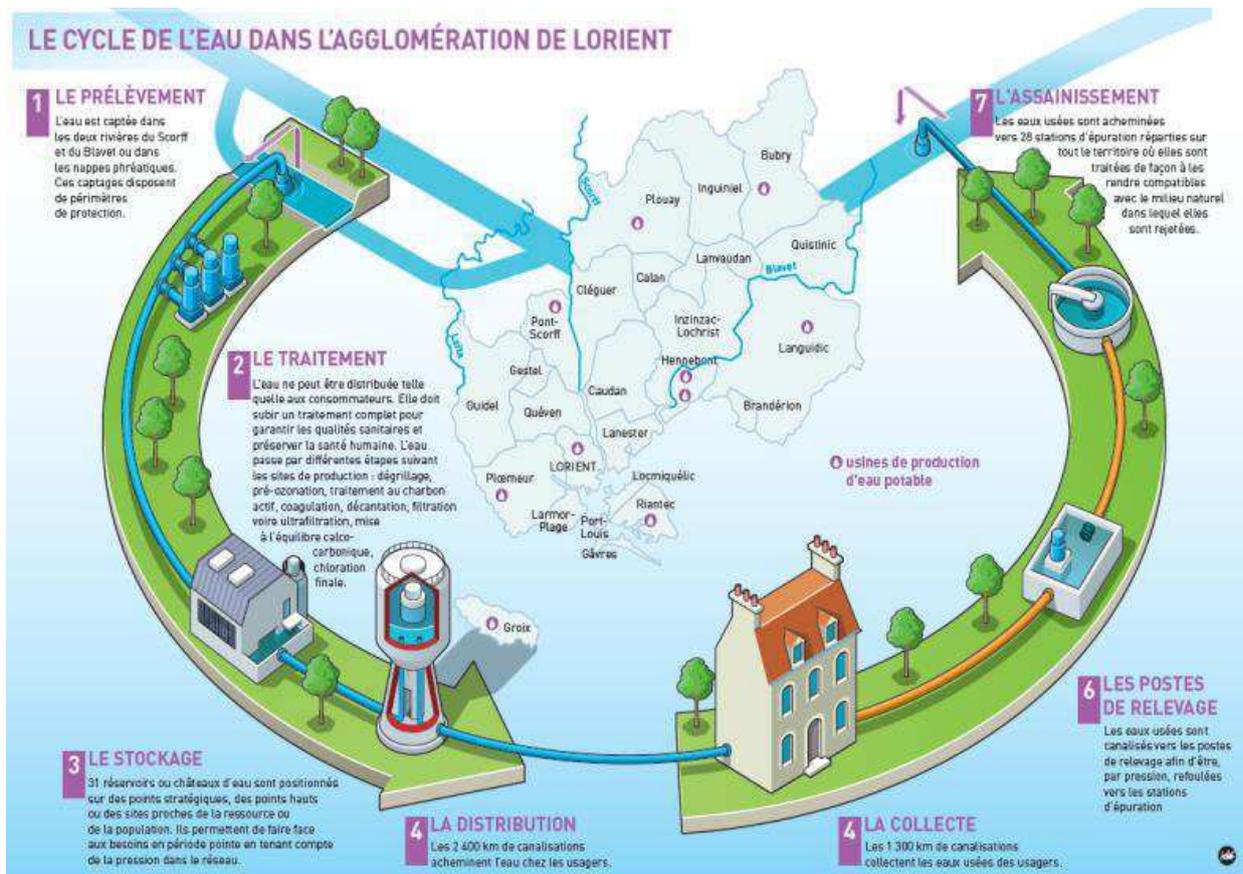
En 2021, Lorient Agglomération comportait 25 communes regroupant 210 286 habitants selon l'INSEE.



2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

SES MISSIONS

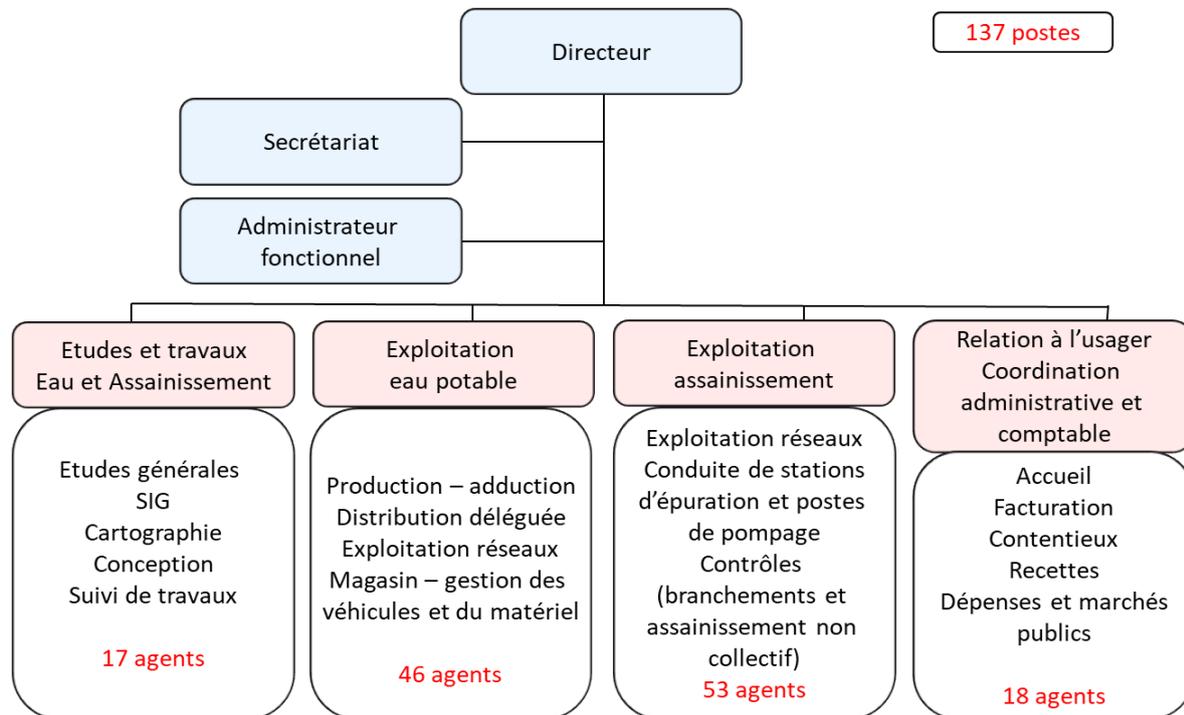
La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 29). L'exploitation de ce service est confiée aux communes ; en revanche, l'Établissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2021, elle comprend 137 postes de travail.



LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation en régie des réseaux eau potable ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Usine de production d'eau potable de Créhal, pour les agents de Groix.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

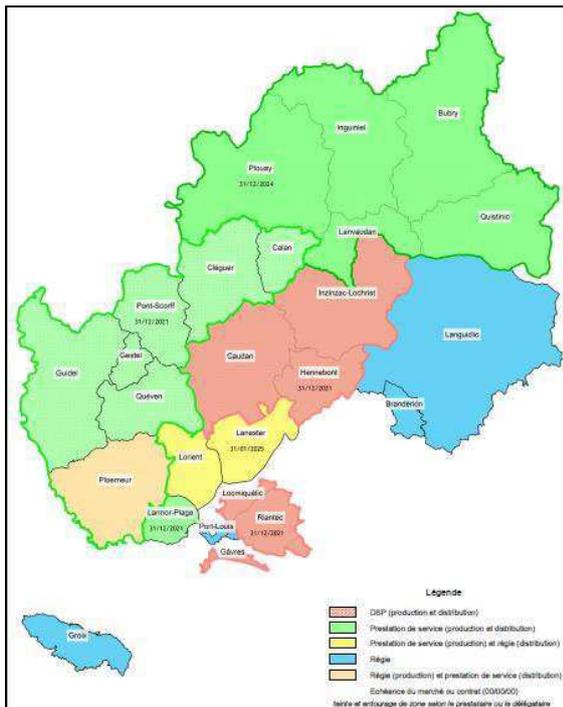
Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.

3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

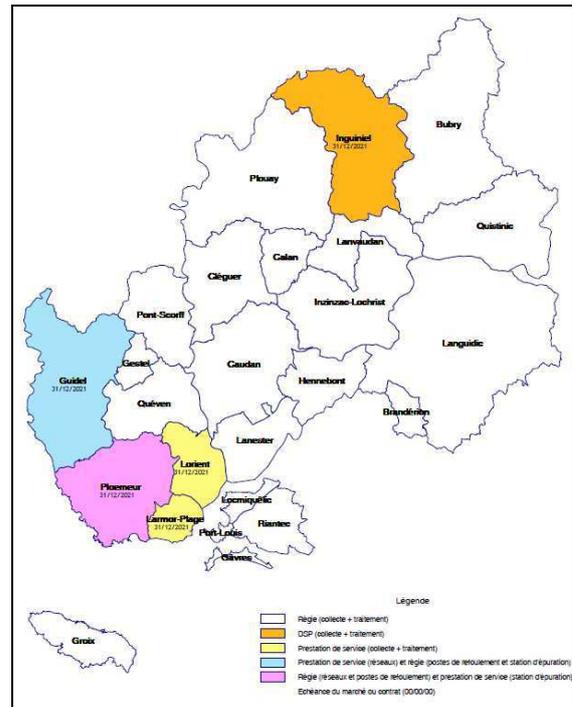
Les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exercées sur la totalité du territoire communautaire. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes d'exploitation, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de service ou de contrat de délégation de service public (DSP).

EAU POTABLE 2021

La régie eau potable exploite en direct les captages d'eau de Groix, Languidic, Ploemeur et Riantec, les ouvrages de production d'eau potable de Groix, Languidic, Ploemeur et Port-Louis, ainsi que les ouvrages de distribution de Brandérion, Groix, Lorient, Lanester, Languidic, Port-Louis et ZI de Caudan. Les communes en rouge sur la carte ont leur service d'eau potable exploités en délégation de service public et celles en vert, en marché de prestation de service.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021



En matière d'assainissement, la régie est présente sur 20 des 25 communes et exploite en partie directement les ouvrages et/ou réseaux de Guidel et Ploemeur. Le service assainissement de la commune d'Inguiniel est exploité en délégation de service public et ceux de Lorient et Larmor-Plage en marché de prestation de service.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS

Les modes de gestion n'ont pas évolué sur le périmètre de Lorient Agglomération entre 2020 et 2021. Les marchés d'exploitation du secteur Ouest en eau potable (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven) et ceux de Lorient assainissement, Larmor-Plage assainissement, de la station d'épuration de Ploemeur et des réseaux d'assainissement de Guidel ont été prolongés pour 1 an. La reprise en régie de l'assainissement à Inguiniel a été confirmée pour 2022 ainsi que la passation d'un marché de prestation de service en remplacement de la DSP échue pour le secteur EST en eau potable (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic, Riantec).

FAITS MARQUANTS 2021

L'année 2021 reste une année perturbée par l'épidémie de COVID 19. La continuité des services a néanmoins été assurée tout au long de l'année pour l'ensemble des activités.

L'année aura été marquée par :

1. Des bilans réalisés sur l'exercice des compétences ou sur les modalités d'exploitation du patrimoine :
 - Un bilan sur l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et son périmètre, réalisé sur la période 2018-2020 à partir de questionnaires adressés aux communes (3 parties : périmètre, fonctionnement et modalités de financement de l'investissement) ; aucune évolution n'est envisagée à court terme, si ce n'est de donner davantage de lisibilité au parcours usagers.
 - L'engagement d'une réflexion sur les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement dont les contrats en cours arrivaient à échéance au 31/12/2021 ; étaient concernés les services d'assainissement de Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur ainsi que les services d'eau potable de Larmor-Plage et du secteur Ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven) ; en parallèle pour disposer de suffisamment de temps pour cette étude et la prise de décisions, ces contrats ont été prolongés d'une année.
2. L'impact de dispositions règlementaires sur l'organisation de la production et de la distribution d'eau potable au regard de la problématique des métabolites de pesticides.
3. Le renforcement du suivi des contrôles de conformité des branchements des usagers et celui du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées afin de limiter les apports d'eaux parasite et remédier à la non-conformité des systèmes d'assainissement.
4. La révision de la programmation pluriannuelle d'investissements, au regard des schémas directeurs eau et assainissement disponibles et la réalisation d'une étude de prospective financière permettant d'estimer la soutenabilité de ces investissements et d'amorcer une réflexion sur la tarification à venir.
5. La mise en œuvre de nouveaux outils informatiques facilitant le travail des agents : un nouveau SIG couplé à un traitement plus automatisé des Déclarations de Travaux, permettant des avancées en terme de gestion patrimoniale et un nouveau logiciel pour le suivi des ouvrages d'assainissement.

EAU POTABLE

- **Production d'eau potable et interconnexions**

L'année 2021 a été marquée par l'intégration de nouveaux paramètres (métabolites de pesticides) au suivi réglementaire de la qualité de l'eau. 9 des 10 ressources en eau alimentant les usines de production d'eau sont impactées par la présence de ces métabolites. 3 usines de production non adaptées au traitement des métabolites ont été mises partiellement ou totalement à l'arrêt, des ressources de substitution pouvant être mobilisées. Pour les autres usines, des solutions ont été recherchées et mises en œuvre : traitement sur charbon actif, réduction des vitesses de traitement ou dilution.

Sur l'usine de production d'eau potable de Créhal à Groix, l'absence de fiabilité et d'étanchéité du Multiflo avant l'été 2021, a donné lieu à la mise en place d'une unité mobile capable de traiter les eaux du barrage de Port-Melin, pour garantir la continuité de service.

La rupture d'une canalisation maitresse dans l'usine de Langroise et l'arrêt de l'usine pendant une semaine a donné l'occasion de mettre en pratique un des scenarii de crise étudié mais jamais testé jusque-là : l'usine de Coët er Ver a ainsi produit de l'eau pour le secteur Est et l'usine de Petit Paradis pour les secteurs habituellement desservis par les usines de Coët er Ver et Petit Paradis.

La convention de vente d'eau en gros entre Lorient Agglomération et Eau du Morbihan a été votée par le conseil communautaire en décembre 2021.

- **Distribution d'eau potable**

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée à 100% conforme à la réglementation en vigueur du point de vue des paramètres microbiologiques et physico-chimiques sur les secteurs de distribution suite aux analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux.

- **Dossiers règlementaires**

Le dossier de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix a donné lieu à la délivrance de différents arrêtés préfectoraux : l'arrêté du 20 février 2020 portant autorisation sanitaire des usines de Port-Melin et de Créhal, l'arrêté du 8 septembre 2020, concernant la régularisation du prélèvement d'eau potable sur l'île de Groix en référence au code de l'Environnement puis en date du 9 février 2021 dans la cadre de l'application du code de la Santé Publique, l'arrêté autorisant l'utilisation des eaux des captages (forages de Kerdurand ancien et F5.5, de Pradineau et de Kermouzouet), de la prise d'eau de Port-Melin et de la dérivation de Port-Lay pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des captages et de Port-Lay ainsi que l'établissement des périmètres de protection des captages et l'institution des servitudes afférentes. En 2021, les dispositions de l'arrêté ont été mises en œuvre ; des conventions d'indemnisation ont notamment été adressées aux propriétaires de parcelles et exploitants agricoles impactés par les interdictions et restrictions liés à la DUP.

Le dossier de renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le Blavet de l'usine de Langroise déposé aux services préfectoraux le 28 octobre 2020 a donné lieu à un arrêté en date du 3 novembre 2021.

L'étude de définition de l'aire d'alimentation des captages de Dézinio à Languidic au titre du classement de ces captages en captage prioritaire, s'est poursuivie.

Lorient Agglomération a participé à la rédaction du projet d'arrêté préfectoral cadre - sécheresse sous le pilotage de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en apportant sa contribution tant sur les aspects production d'eau potable et que sur les thématiques en lien avec les milieux aquatiques.

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**

- Achèvement des travaux de renouvellement de l'atelier d'ultrafiltration de l'unité de production d'eau potable de Coët er Ver à Hennebont ;
- Etude et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site du Leslé à Pont-Scorff en vue d'alimenter en énergie l'usine de production d'eau potable ;
- Etude de construction d'une nouvelle usine de production d'eau sur le site de Beg Minio à Ploemeur (phase projet) ;
- Poursuite de la construction de la nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix et mise en place d'une unité mobile de traitement complémentaire afin de sécuriser la continuité du service dans l'attente d'un fonctionnement fiabilisé des ouvrages ;
- Travaux de séparation des équipements et réservoirs de Kerpotence à Hennebont (Lorient Agglomération / Eau du Morbihan) pour anticiper la fin du contrat de délégation de service public sur le secteur Est ;
- Travaux de renouvellement des réseaux représentant pour 2021, 0,86% du linéaire total des réseaux et 0,88% en moyenne sur les 5 dernières années.

- Engagement d'une démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur le secteur de Bubry ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.

ASSAINISSEMENT

• Performance des systèmes d'assainissement

- Si les systèmes d'assainissement se sont avérés conformes aux prescriptions nationales par temps sec ou de pluie, 6 d'entre eux sont déclarés non conformes par temps de pluie au regard de leurs arrêtés de rejet ; un plan d'actions a été présenté aux services de la DDTM au 4ème trimestre 2021 et le traitement de ces non-conformités est en cours. En particulier, l'Etablissement a mis en place un suivi accru des contrôles de conformité des branchements des usagers et a renforcé son programme de renouvellement des réseaux afin de limiter les apports d'eaux parasites.
- 2451 branchements ont été contrôlés par Lorient Agglomération et ses prestataires. Au 31/12/2021, 1053 branchements restaient non conformes en l'état des connaissances de l'Etablissement.
- Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration a été très satisfaisant, ce d'autant que la pluviométrie en 2021 a été inférieure à celle de 2019-2020. Il peut néanmoins être noté que la station de Quéven a fonctionné en mode dégradé du 31/07/2021 au 04/01/2022 suite à la casse d'un pont brosse d'aération du bassin n° 1.

• Assainissement non collectif

142 filières ont été réhabilitées à l'initiative de leurs propriétaires.

• Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2021 en concertation avec les communes ; 1,08% du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé (8,358 km) ou réhabilité par chemisage (6 km) ;
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 1857 ml ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 1141 ml.
- Travaux de renouvellement du poste de relevage des eaux pluviales Jaurès à Lorient (mis en service en avril 2021) ;
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire (fin de la campagne de mesures sur le réseau et mise à jour des plans de récolement des réseaux) ;
- Forte mobilisation du bureau d'études pour suivre les nombreuses révisions de PLU sur le territoire communautaire et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées (Riantec, Hennebont, Lanester, Inzinzac-Lochrist et Larmor-Plage).

COOPERATION DECENTRALISEE

Par délibération en date du 29 juin 2021, Lorient Agglomération s'est engagée aux côtés d'Eau Vive, pour poursuivre l'accompagnement de la commune de KATABA1 (Sénégal) dans une deuxième phase d'extension de ses infrastructures d'eau potable (desserte en eau potable des villages de Kabadio et Katak).

Par ailleurs, le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village d'Ampataka appartenant à la commune rurale d'Anjanadoria à Madagascar (en partenariat avec ESFI, délibération en date du 18 décembre 2018) s'est poursuivi en 2021. La pandémie a fortement impacté la réalisation de ce chantier.

Indicateurs descriptifs EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	208 515	210 286	
D102.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 2,33 à 2,44 €TTC/m ³	De 2,32 à 2,45 €TTC/m ³	

Indicateurs de performance EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100 %	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100 %	100%		
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	87,3/120	87,6/120		
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,0%	86,4% Impact des périodes de facturation		
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,65 m ³ /j/km	2,47 m ³ /j/km		
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,54 m ³ /j/km	2,41 m ³ /j/km		

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,86% pour 2016-2020	0,88% pour 2017-2021	↗	
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	82%	79,0%	↘	
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité (y compris abandon créances redevances assainissement)	143 603	371 577	↗	
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants	→	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	1,2	1,3	→	
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,60%	99,60%	→	
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	5,19 ans	3,85 ans	↘	
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	13,27	7,62	↘	
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 39 du rapport

Indicateurs descriptifs ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	189 074	174 567 <i>Calcul sur bases révisées</i>	-7,7%

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	26	25	
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3856 T	3180 T	
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	26 690 hab.	25 016 hab. <i>Calcul sur bases révisées</i>	
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC ; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	120/140	
D204.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 1,82 à 2,05 €TTC/m ³	De 1,91 à 2,05 €TTC/m ³	

Indicateurs de performance ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	Données disponibles partiellement		Voir rapport page 24
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	40,54/120	43,22/120		
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100 % par temps sec et 50% par temps de pluie	100 % par temps sec et par temps de pluie au national et 6 non conformités par temps de pluie au regard de l'arrêt de rejet du système		
P207.0 : Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité	Portés par le budget eau	Portés par le budget eau		
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,14	0,09		

Indicateur	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	Valeur de 2019 : 6,81	5,94		
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune		Voir rapport page 26
P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %		
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive ERU	100 %	100 %		
P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	Gâvres et Ploemur non conformes	Gâvres et Ploemur non conformes		
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	100 %	Ploemur non conforme		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,65% pour 2016-2020	0,67% pour 2017-2021		
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	54,5 %	54,3%		
P258.1 : Taux de réclamations assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	1,39	0,87		
P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	5,51 ans	5,38 ans		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 39 du rapport

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

1.1 CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION

10 usines de production d'eau potable en service
 Capacité de production journalière : **80 000 m³/j**
35 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 58 350 m³ ;
 Protection de la ressource (P108.3) : indice de **79%** Baisse liée à des changements de ressources
 Volumes prélevés : 14 003 279 m³ (+1,2 % par rapport à 2020)
 Volumes produits : 12 774 398 m³ (+1,1% par rapport à 2020)

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et caractéristiques associées sont les suivants :

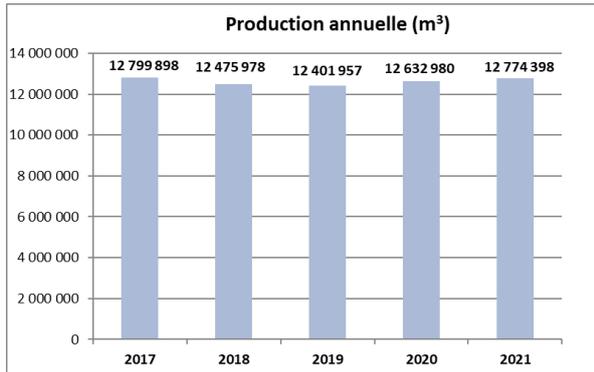
Ressources Eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Pont-Scorff) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510 m3/h	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m3/h
	Usine du Leslé (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m3/h
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 24 000 m3/j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m3/h
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 17 000 m3/j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m3/h
		UTEF intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016
Barrage de Port Melin (et forages) - Groix	Usine de Port Melin (Groix)	1 400 m3/j (40 m3/h eau de surface + 30 m3/h eau de forage)

Ressources souterraines

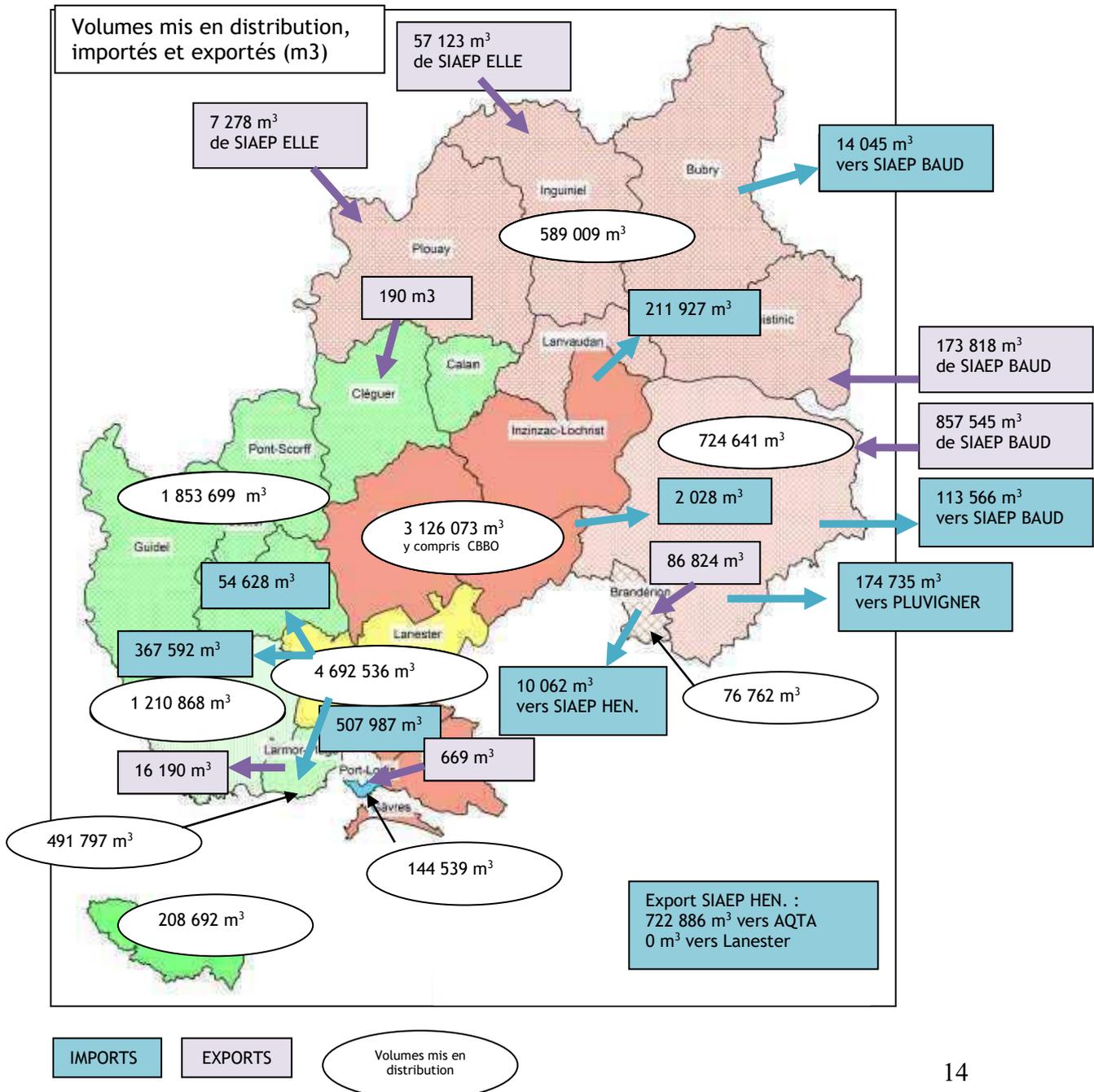
Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m3/j 1 314 000 m3/an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m3/j 292 000 m3/an
Bubry : Usine de Kerpicaud	50 m3/h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m3/j Concentration eau brute en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L ouvrages non exploités en 2021
Plouay : Usine de Manebail	25 m3/h pas d'arrêté de filière
Groix : forages de Kerdurand, F5.5, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5 m3/h, 9 m3/h, 5 m3/h, 9 m3/h Arrêté préfectoral du 8 Septembre 2020
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m3/h - 200 000 m3/an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m3/h sur 20h Concentration de la ressource en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2021

1.3 VOLUMES PRODUITS



Les volumes d'eau potable produits par les équipements de Lorient Agglomération sont en légère hausse (+1,1% par rapport à 2020). Des différences existent néanmoins par secteurs ; ainsi la production de l'usine de Langroise de 3 776 195 m³ en 2021, est en baisse de 2,2% par rapport à 2020. Les volumes produits par cette usine sont dépendants des besoins de communes voisines (AQTA notamment). En 2021, les captages de BRANDERION et d'INGUINIEL sont restés à l'arrêt. Ceux de BUBRY, RIANTEC et un puits de PLOUAY ont été mis à l'arrêt au regard des concentrations de l'eau brute en ESA métolachlore.

1.4 GESTION DES INTERCONNEXIONS



2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

107 804 abonnés (+1,8% par rapport à 2020)

Volumes mis en distribution : **13 176 253 m³ (+2,5% par rapport à 2020)**

210 286 habitants desservis (D.101)

2 474,66 km de réseau AEP dont 2 399,77 km de linéaire de réseau de distribution

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) : **87,6/120**
 (basé sur le linéaire de réseau de distribution)

Rendement global du réseau (P104.3) : **86,4%** (89,0% en 2020)

Nombre de compteurs : 109 980 unités

Age moyen des compteurs : **7,34 ans** (7,41 ans en 2020)

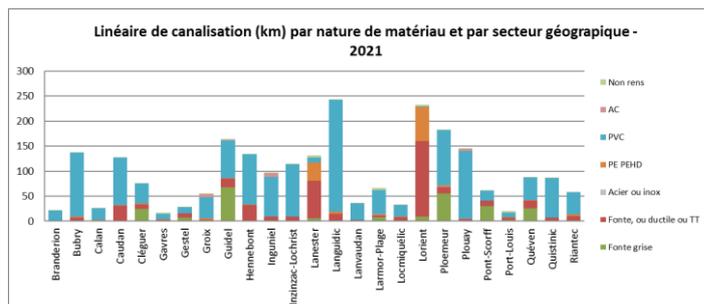
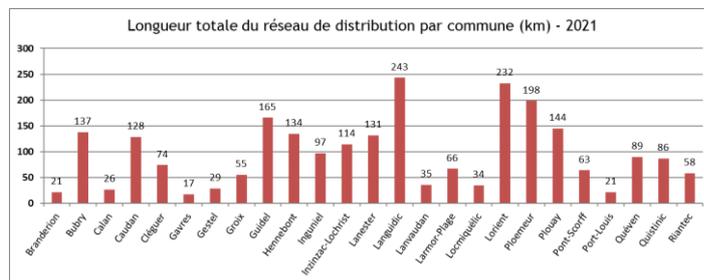
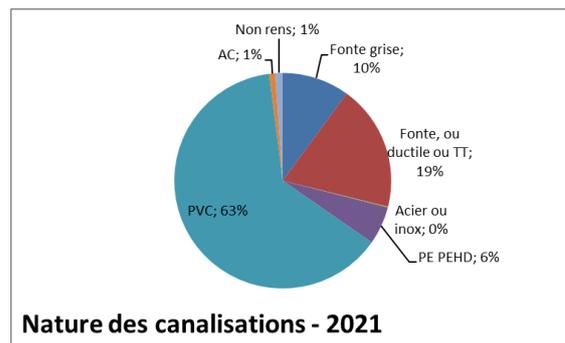
882 prélèvements pour analyses réalisés sur le réseau, aucune non-conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1) ou physico-chimiques (P102.1).

2.2 PATRIMOINE EXPLOITE ET ABONNES DU SERVICE

LINEAIRE DE RESEAUX

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d'eau potable de distribution s'élève à 2399,77 km et le linéaire de réseau de transport de 74,89 km. A des fins de fiabilisation de la donnée d'une année sur l'autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.

Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise reste encore important (10% du linéaire) mais en baisse régulière grâce au renouvellement.



ABONNES DU SERVICE

Nombre d'abonnés	2020	2021	Evolution
Brandérian	632	649	2,7%
Groix	2 865	2906	1,4%
Secteur ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pont-Scorff, Ploemeur et Quétin)	27 191	27 774	2,1%
Larmor-Plage	5 556	5 671	2,1%
Languidic	3 743	3827	2,2%
Lorient-Lanester-Port Louis	37 551	37 967	1,1%
ex SIAEP Hennebont (6 communes)	21 743	22 301	2,6%
Secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic)	6 634	6 709	1,1%
TOTAL	105 915	107 804	1,8%

En 2020 et 2021, pour les secteurs de Lorient, Lanester, Port-Louis, Languidic, Brandérian et Groix, le calcul des abonnés a été réalisé à partir des points d'installation actifs et non des compteurs ouverts.

2.3 Performance des réseaux d'eau potable

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- Le rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de **86,4%** contre **89,0%** en 2020.

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution



Les rendements sont globalement à la baisse par rapport à 2020, notamment au regard des périodes de facturations inférieures sur certains secteurs à 365j voire en décalage par rapport à la période de production.

Les rendements restent faibles pour Groix, bien qu'en amélioration (importants volumes perdus liés à la réalisation de purges sur les réseaux et aux travaux de renouvellement des canalisations accompagnant le programme de voirie de la commune - nombreuses casses).

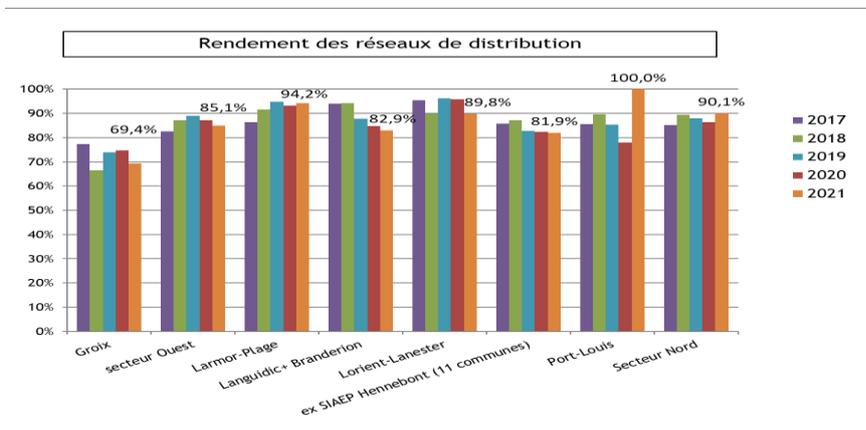
Il peut être noté pour 2021, un rendement de Port-Louis à la hausse, après une baisse en 2020. Cette augmentation est relative car elle fait suite à une sous-estimation en 2020 des volumes facturés ; les volumes facturés en 2021 sont en conséquence majorés.

- L'indice linéaire de pertes est de **2,41 m³/km/jour**. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

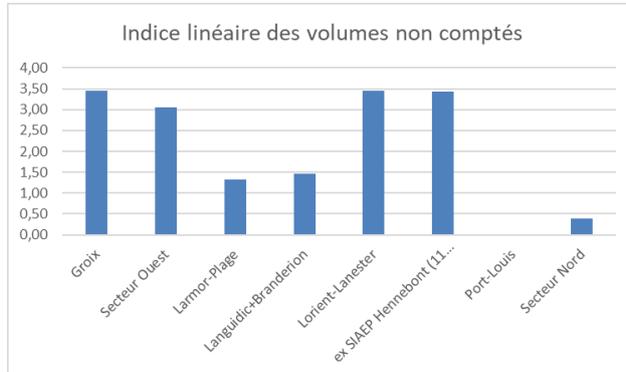
Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2.5 m ³ /j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m ³ /j/km
sup. à 50 abonnés/km	10 m ³ /j/km

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

	2020	2021
Volume consommé autorisé (y compris communes de CCBBO) (m3)	11 402 589	11 382 601
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (m3)	12 855 448	13 180 154
Indice linéaire de perte en réseau (ILP) en m ³ /km/jour	1,54	2,41



- **L'indice linéaires des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de **2,47 m³/km/jour**.



Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

	2020	2021
Volume consommé comptabilisé (y compris communes de CCBBO) (m ³)	11 402 589	11 382 601
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (y compris communes de CCBBO) (m ³)	12 855 448	13 180 154
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) en m ³ /km/jour	1,65	2,47

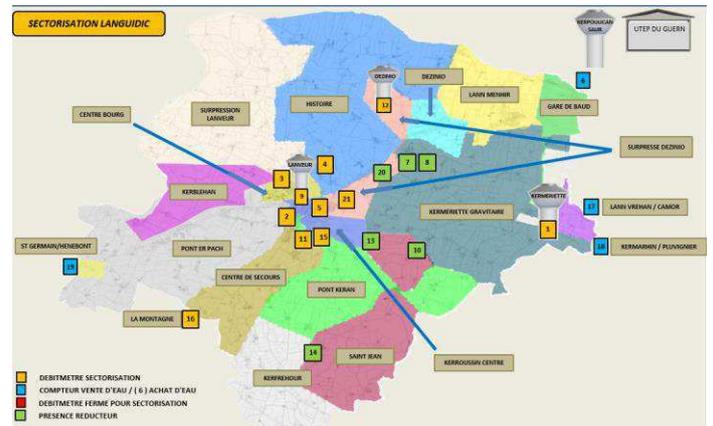
- **Recherches de fuites menées par la régie sur ses réseaux et sectorisation des réseaux**

Les recherches de fuites s'appuient au quotidien sur l'exploitation des données issues de l'outil de sectorisation des réseaux en service, qui permet un suivi des consommations sur les réseaux notamment en période nocturne. Cet outil existe sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération.

Au regard des résultats obtenus des campagnes de recherches de fuites peuvent ensuite être programmées sur le terrain par des méthodes acoustiques.

Sur les secteurs exploités en régie, l'analyse des données a permis de déceler des anomalies sur les débits minimum de nuit, sur les évolutions journalières et les variations de pressions.

Ex : Sectorisation de Languidic/Brandérion - 14 zones de sectorisation suivies



Sur ces zones de Languidic, les évènements marquants de 2021 ont été les suivants :

- Zone Colloter : fuite 2 m³/h ; fuite évolutive de 1,55 à 7,51 m³/h
- Zone Histoire : fuite de 2,2 m³/h
- Zone Kerbléhan : débit de nuit de 5 m³/h, PI ouvert
- Zone Fétan Berr : fuite sur branchement évolutive de 2 m³/h ; cassure de conduite 3,9 m³/h.

Exemple d'une fuite évolutive (accroissement progressif des débits de fuite)



Cassure sur la conduite principale de la zone Fétan Berr, DN140 mm, avec une évolution des débits de nuit passant de 0,6 m³/h à 4,5 m³/h en un mois. Sa détection a mobilisé des recherches de jour et de nuit, aux moyens d'écoutes et d'équipements de corrélation acoustique. La fuite n'était pas visible car coulait à débit constant dans la conduite d'eaux pluviales attenante.

Sur la commune de Languidic, les variations de pression sont très importantes selon les secteurs concernés, allant de 2,5 bars à 11 bars de pression de service.

Sur les zones de faible pression, les fuites ne sortant pas de terre naturellement, conduisent à réaliser des recherches de fuites de diverses manières : analyse des courbes de supervision pour déterminer les hausses de débit de nuit ainsi que la hausse des volumes journaliers, puis lors d'investigations sur le terrain pour localiser le secteur de fuite, réalisation d'écoutes sur le réseau et de recherches de fuites de nuit.

Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de

L'Etablissement et a continué à être mis à jour depuis, à des fins de fiabilisation.

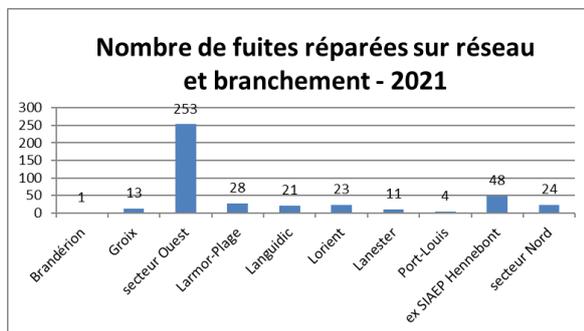
L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2021, il était de **87,60/120** et reste quasi identique à 2020.

2.4 Entretien des réseaux et branchements

• Maintenance du réseau d'eau potable

Les agents du service de l'eau et les prestataires ou délégataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2021, 426 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le territoire ; ce chiffre est stable par rapport à 2020 (406 fuites).

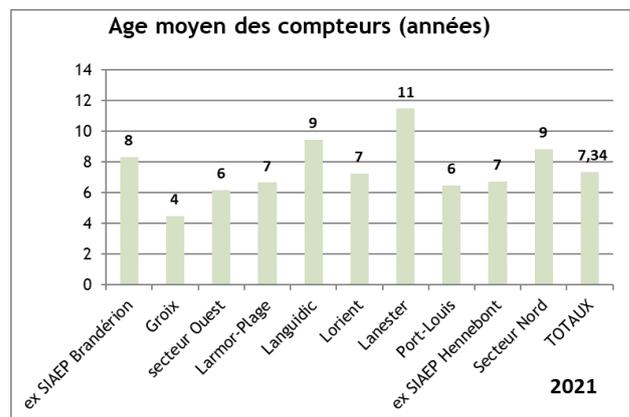


• Entretien du parc de compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2021, le parc des compteurs est de **109 980** unités. L'âge moyen du parc de compteurs est de **7,34** ans.

L'âge moyen des compteurs par commune (ou groupements de communes) est le suivant :



• Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur le territoire de l'agglomération, ont été réalisés :

- ✓ 1 339 branchements neufs ou renouvelés.
- ✓ 8 763 poses de compteurs neufs.

Un nombre important d'opérations de changement de compteurs déprogrammées en 2020 pour cause de confinement ont été réalisées en 2021.

Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

En 2021, au total, **8 763 compteurs** ont été **posés ou remplacés**, dont 1 813 par la régie sur le secteur de Brandérion, Languidic, Lorient, Lanester, Port-Louis et Groix. Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de compteurs radio-relevés qui a été déployée ; ces compteurs sont au nombre de 14 001 soit 30% du parc de la régie.

- **Défense incendie**

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes (établissement de conventions), l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Des conventions de coopération ont été signées avec les communes de Lorient, Brandérion, Languidic, Port-Louis et Groix. Un décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Réglementairement, les communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies.

- **Bornes de puisage**

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **18 bornes de puisage** réparties sur son territoire. Ces équipements fonctionnent, à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné.

Les bornes sont implantées à :

- ✓ Ploemeur, prison et Route du Quartz
- ✓ Languidic, place du Bouilleur de Cru
- ✓ Hennebont, face à la gare
- ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende,

- ✓ Riantec, Villemarion
- ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec,
- ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et rue du vieux moulin
- ✓ Lanester, zone de Kerpont
- ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise
- ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène,
- ✓ Lanvaudan, rue de la Gare
- ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton
- ✓ Quistinic, rue de la résistance
- ✓ Guidel, Zi des Cinq Chemins
- ✓ Cléguer, Restanscoezec (château d'eau)
- ✓ Quéven, rue Einstein
- ✓ Lorient, rue Le Bourhis.

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Le nombre d'interventions non programmées a été de **142**, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,3** (chiffre en légère hausse par rapport à 2020).

3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007 qui distingue deux niveaux de conformité :

- ✓ Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 29 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre... par exemple) ;

- ✓ Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les résultats sont consignés dans les rapports de l'ARS joints en annexe 1 du présent rapport.

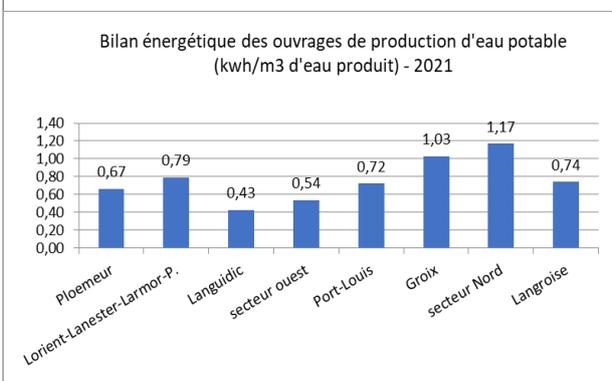
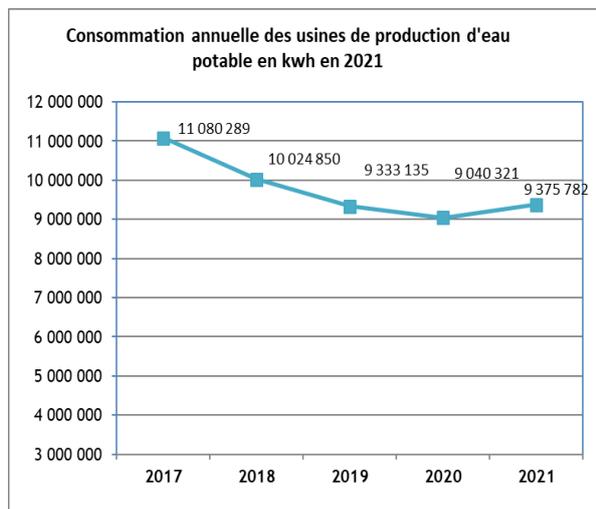
Indicateurs P101.1 et P102.1

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)

	2020	2021
Nombre d'analyse microbiologiques sur les 25 communes	496	440
Nombre d'analyse microbiologiques conformes	495	440
Conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1)	99,80%	100,00%
Nombre d'analyse Physico-chimiques sur les 25 communes	475	442
Nombre d'analyse Physico-chimiques conformes	475	442
Conformité vis-à-vis des paramètres physico-chimiques (P102.1)	100,00%	100,00%

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2021, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 9,37 MWh. Cette consommation, en hausse de +3,3 % par rapport à 2020, mais stable par rapport à 2019.



5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

5.1 Etudes réalisées en 2021

- Forages de Guidel**

Suspension provisoire des études de mise en service les forages de Saint Mathieu dans l'attente de l'actualisation de la convention départementale de protection des captages d'eau potable.

- Ressources en eau Groix**

Le dossier de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix a donné lieu à la délivrance de différents arrêtés préfectoraux : l'arrêté du 20 février 2020 portant autorisation sanitaire des usines de Port-Melin et de Créhal, l'arrêté du 8 septembre 2020, concernant la régularisation du prélèvement d'eau potable sur l'île de Groix en référence au code de l'Environnement puis en date du 9 février 2021 dans la cadre de l'application du code de la Santé Publique, l'arrêté autorisant l'utilisation des eaux des captages (forages de Kerdurand ancien et F5.5, de Pradineau et de Kermouzouet), de la prise d'eau de Port-Melin et de la dérivation de Port-Lay pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux des captages et de Port-Lay ainsi que l'établissement des périmètres de protection des captages et l'institution des servitudes afférentes. En 2021, les dispositions de l'arrêté ont été mises en œuvre ; des conventions d'indemnisation ont notamment été adressées aux propriétaires de parcelles et exploitants agricoles impactés par les interdictions et restrictions liés à la DUP.

- **Définition de l'aire d'alimentation des captages de Dézinio à Languidic au titre du classement de ces captages en captage prioritaire**
- **Renouvellement du dossier d'autorisation de prélèvement d'eau brute dans le Blavet de l'usine de Langroise** : Dossier déposé le 23 septembre 2020. Arrêté préfectoral autorisant le prélèvement dans le Blavet signé le 3 novembre 2021.
- **Arrêté préfectoral cadre sécheresse** : contribution de la Direction Eau et Assainissement à l'élaboration par la DDTM de l'arrêté cadre sécheresse.
- Engagement d'une **démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** sur le secteur de Bubry ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.

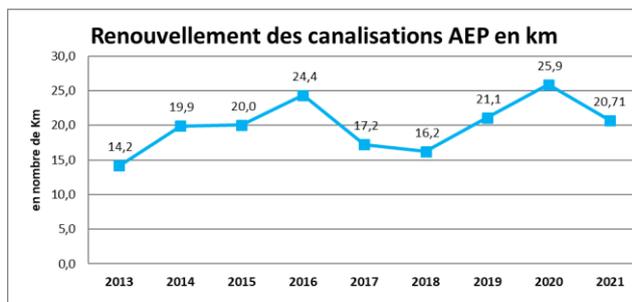
5.2 Travaux réalisés en 2021

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- **Travaux de modernisation de l'atelier d'ultrafiltration sur l'usine de Coët er Ver** : L'interruption des travaux pendant la période de confinement de 2020, a décalé la fin du chantier. Les travaux se sont achevés à l'issue du 1^{er} semestre 2021.
- **Poursuite de la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix et attribution des marchés de travaux** (usine 2 861 098,50 €HT attribué à OTV/CNR Construction et réseaux 435 835 €HT attribué à SPAC)
 - Mise en service de la file Forage en octobre 2020 et réception ; mobilisation importante des agents d'exploitation.
 - Mise en service de la file Barrage, initialement prévue en 2020 mais reportée compte tenu du niveau bas de l'eau de la réserve du barrage de Port Melin. Au regard des défauts d'étanchéité du Multiflo, l'entreprise CPN est intervenue à plusieurs reprises pour reprendre les soudures en polyéthylène. Ces interventions ont généré de multiples essais de mise en service sur le 4^{ème} trimestre 2021, sans permettre la réception des ouvrages avant la fin de l'année. Une problématique de traitement des chlorites reste également à traiter. Au regard de ces difficultés, par principe de précaution et pour maintenir la continuité de service en matière de production d'eau à partir du barrage de Port Melin, une unité mobile de traitement (Actiflo) a été mise en place en juillet 2021.
- **Achèvement des travaux de réhabilitation intérieur et extérieur du réservoir sur tour de Kerpunz à Inzinzac-Lochrist**. Travaux attribués à PAV SIMON pour coût d'opération de 510 000€HT

- **Réservoirs de Kerpotence à Hennebont** : Travaux de séparation des ouvrages en vue d'anticiper la fin du contrat de DSP du SIAEP d'Hennebont et l'exploitation différenciée des ouvrages entre Lorient Agglomération et Eau du Morbihan sur ce même site.
- **Usine de production d'eau du Petit Paradis** : Diagnostic des origines des déversements de la file boues dans le ruisseau de Kerulvé, via le réseau d'eaux pluviales, en période de pluie. Mise en œuvre des solutions en matière d'asservissement du process, suppression du déversement des gouttières vers les ouvrages de la file boues, récupération des eaux de voirie, création d'un bassin tampon, suppression du raccordement des centrats du local centrifugation.
- Etude et mise en place de **panneaux photovoltaïques sur le site du Leslé à Pont-Scorff** en vue d'alimenter en énergie l'usine de production d'eau potable ;
- Etude de construction d'une **nouvelle usine de production d'eau sur le site de Beg Minio à Ploemeur** (phase projet) ;
- **Travaux sur réseaux d'eau et branchements** :

En 2021, **20 708 mètres linéaires** de réseaux d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à **0,86% du linéaire total du réseau** pour l'année (**indicateur P107.2, Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2017-2021 établi à 0,88%**). Ce renouvellement est un des meilleurs atteints depuis 2012



Travaux confiés à la régie - pose de canalisations, tubage et reprise de branchements - sur un total de 1400 ml :

1 150 ml ont été renouvelés à Lorient, et 250 ml ont été dévoyés à Languidic en 2021. Les principaux chantiers ont été les suivants : à Lorient, Rue Raymond Quéro, Rue Amiral Charles Guillai, Rue des Fusiliers Marins, Rue de Kersabiec et à Languidic rue Kergrain.

Rénovations / extensions du réseau eau potable sous traitées à des entreprises : Rue de la Libération à Bubry, rue des Acacias, rues Leclerc et Marc Moëlo à Caudan, Grande Plage à Gâvres, Port Mérite et Locmaria à Groix, rue de Libération et rue Vaillant à Hennebont, rue des Ecureuils, Bocadé et Mané Bihan à Inguiniel, rues Bel Air et Carmaux à Inzinzac-Lochrist, Pont St Christophe à Lanester, Rues de Bretagne et Lesbin à Gestel, Coat er Malo et rue Joseph Lena à Guidel, rue de la Guerne à Lanvaudan, Secteur Courégant à St Jude et St Jude à Kerantonel à Ploemeur, Cité de la Chaumière à Plouay, Route de Kerdual/ Mon Désir à Pont Scorff, rues des cerisiers et Svob.

Renouvellement canalisation eau brute : 360 ml de la canalisation d'eau brute à Croizamus à Quéven (liaison prise d'eau de Kéréven à Pont-Scorff /usine du Petit Paradis à Lorient).

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

1.1 CHIFFRES CLES

1328,35 km de réseaux (refoulement et gravitaire hors branchements)

27 stations d'épurations dont 24 exploitées en régie

340 postes de relevage eaux usées dont 269 exploités en régie

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B) : 43,22/120

87 274 branchements au service assainissement (+0,3% par rapport à 2020)

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

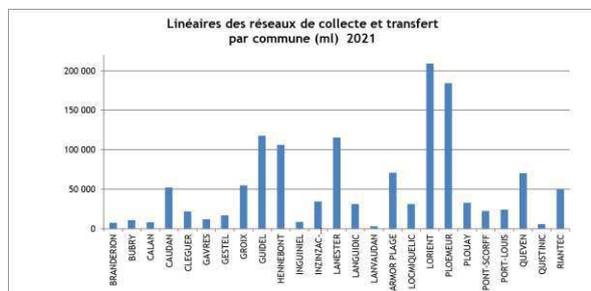
Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des stations approche les 382 890 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement est de 344 unités (dont 4 postes de relevages eaux pluviales, jusque-là pour partie non comptabilisés) ; un poste de relevage a été supprimé sur Caudan du fait de restructuration de réseaux. 270 sont exploités en régie (dont un eaux pluviales), de même que 24 stations d'épuration.

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	Exploitation régie	NOMBRE POSTES (EU/EP)	Exploitation régie
BRANDERION (1)	1 200	FILTRE PLANTE	OUI	5	4
BUBRY	1 500	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
	700	LAGUNE	OUI		
CALAN	raccordée sur step de PLOUAY		OUI	4	4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	8	8
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	OUI	6	6
GAVRES	3 320	LAGUNE	OUI	3	3
GESTEL	raccordée sur STEP QUEVEN		OUI	3	3
	4 000	BOUE ACTIVEE	OUI		
GROIX (3)	1 950	BOUE ACTIVEE	OUI	25	22
	500	LAGUNE	OUI		
	300	LAGUNE	OUI		
GUIDEL (2)	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	41	39
	300	FILTRE PLANTE	OUI		
	120	FILTRE SABLE	OUI		
HENNEBONT (3)	26 000	BOUE ACTIVEE	OUI	31	28
INGUINIEL	1 000	LIT BACTERIEN	NON	3	0
INZINZAC-LOCHRIST (1)	raccordée sur STEP BECQUERIE à Hennebont		OUI	6 dont 1 EP	5
	700	FILTRE PLANTE	OUI		
LANESTER	55 000	BOUE ACTIVEE	OUI	24	24
LANGUIDIC (1)	6 000	BOUE ACTIVEE	OUI	3	2
	230	LAGUNE	OUI		
LANVAUDAN	500	LAGUNE	OUI	0	0
LARMOR PLAGÉ (1)	raccordée sur STEP de LORIENT		NON	22	0
LOCMIQUELIC	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
LORIENT	160 000	BOUE ACTIVEE	NON	34 dont 3 EP	1 (EP)
PLOEMEUR (3)	28 000	BOUE ACTIVEE	NON	63	60
PLOUAY	12 300	BOUE ACTIVEE	OUI	3	3
PONT-SCORFF (2)	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	9	7
PORT-LOUIS	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
QUEVEN	30 000	BOUE ACTIVEE	OUI	16	16
QUISTINIC	500	FILTRE SABLE	OUI	0	0
RIANTEC KERVENIC	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	18	18
TOTAL	382 890			344	270

Linéaires des réseaux de collecte

Les réseaux sont de type séparatif.
 Le linéaire total est de 1328,35 km.
 Il se décompose comme suit :
 Réseau gravitaire (réseaux de collecte) : 1145,22 km
 Réseau de refoulement : 183,13 km.



Population desservie par un réseau de collecte des EU (D201.0)

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est de **87 274 (+0,3 % par rapport à 2020)**, ce qui fixe l'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte à **174 567 habitants**.

Ce nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement ramené à la population de l'agglomération 2021 est de **83 %**. Ce chiffre est très inférieur à celui de l'année passée car les bases de calculs (nombre d'habitants/logement) ont été actualisées avec les dernières données disponibles ; l'occupation des logements est en forte baisse (2,01 habitants/logement en moyenne, selon les dernières données disponibles -2019-, contre 2,17 valeur précédemment utilisée dans les calculs).

2. RESEAUX DE COLLECTE EU

Autorisation spéciale de déversement (D202.0)

Est présentée ci-contre la liste des arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestique (25 entreprises concernées)

La plupart de ces établissements dispose également d'une convention de déversement spécial précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

Taux de desserte (P201.1)

Cet indicateur donne le taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif. Cet indicateur ne peut être déterminé pour toutes les communes sur l'agglomération pour 2021. Les données disponibles sont les suivantes :

COMMUNES	%
BRANDERION	97%
CAUDAN, HENNEBONT, LANGUIDIC	98%
GESTEL, INZINZAC-LOCHRIST	99%
BRUBRY, CLEGUER, GAVRES, GROIX, INGUINIEL, LANVAUDAN, LORIENT, PLOEMEUR, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUISTINIC, QUEVEN	100%
CALAN, GUIDEL, LANESTER, LARMOR-PLAGE, LOCMIQUELIC, PLOUAY, RIANTEC	NR

COMMUNE	ETABLISSEMENT
CAUDAN	EPSM CHARCOT
CLEGUER	INITIAL BTB
GUIDEL	SAG GRILLERO
	UNICYB'S
GROIX	GROIX ET NATURE
HENNEBONT	SOLIDOR
	VEOLIA
	POULAIN
LANESTER	GUERBET
	CAPITAINE HOUAT
	GEANT CASINO
	SITA OUEST
LANGUIDIC	AVL
LORIENT	KRUSTANORD
	5 DEGRES OUEST
	HALIEUTIS
	PROD ATLANTIQUE
	GEANT CASINO
	Clinique Medecine Nucléaire Morbihan
	CHBS
PLOEMEUR	PISCINE OCEANIS
PLOUAY	ISLA MONDIAL
QUEVEN	VALIA
	MANE LYRAZ
RIANTEC	LES PANIERS DE LA MER
	Raccordé sur step HENNEBONT/INZINZAC
	Raccordé sur step PONT-SCORFF/CLEGUER
	Raccordé sur step privée GALLIANCE

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Tous les systèmes de collecte concernant des stations de capacité de plus de 2000 EH sont déclarés conformes par les services de l'état par temps sec tant localement qu'au niveau national. Il en est de même pour la conformité nationale par temps de pluie. En revanche, concernant la conformité locale par temps de pluie, 6 systèmes de collecte présentent des non-conformités en cours de traitement : Groix, Hennebont-Inzinzac-Lochrist, Lanester, Lorient-Larmor-Plage, Ploemeur, Quéven-Gestel.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

8 dossiers de demande d'indemnisation pour des dommages du fait des installations, engorgements ou refoulement de réseaux d'eaux usées ont été transmis à Lorient Agglomération ; le taux de débordement est donc de 0,09 pour 1000 abonnés. Aucun n'a fait l'objet d'une indemnisation à ce jour.

Nombre de "points noirs" (P252.2)

Le "point noir" se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

	2018	2019	2021
Nombre de points noirs du réseau	75	76	68
Linéaire de réseau gravitaire (km)	1118	1120	1145
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	6,71	6,81	5,94

Il est à noter que la valeur de 2020 (122 points noirs) était erronée ; ce chiffre correspondait au nombre d'interventions et non au nombre de points noirs. Les données de 2020 ne sont donc pas ici reprises.

Le nombre de points noirs décroît grâce aux travaux engagés sur les réseaux régulièrement pour les résorber. Les points noirs sont majoritairement localisés sur Lorient (36) et Ploemeur (10).

Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- l'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- les petites réparations sur réseau, scellement de tampons,
- l'étude et le suivi de réalisation des branchements.

Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- ✓ 217 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+21 % par rapport à 2020) ;
- ✓ 785 interventions curatives, dont 452 réalisées par la régie, ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire ;
- ✓ 56 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 4,9 % du réseau gravitaire (hors ITV) ; ces chiffres sont stables.
- ✓ 173 tampons ont été remplacés.

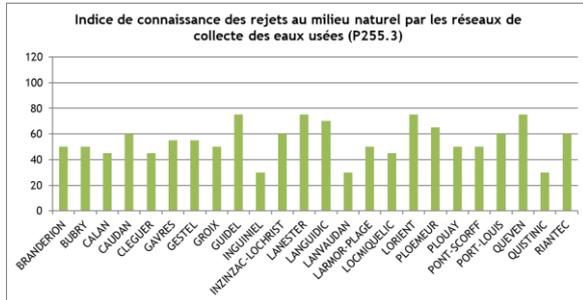
	2019	2020	2021	évolution N/N-1
Réparation sur branchements	15	23	31	35%
Réparation sur réseau	17	17	16	-6%
Réalisation branchement	188	179	217	21%
Interventions curatives diverses réseau / ouvrages	876	770	785	2%
Interventions préventives réseau en km	84	55	56	2%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de l'Etablissement, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la DEA qui continue à être mis à jour à des fins de fiabilisation. Pour 2021, il est de **43,22/120** (en augmentation par rapport à 2020).

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.



Il n'est pas possible de définir un indicateur global en l'absence de données sur la pollution collectée sur le secteur concerné.

Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

- Contrôles lors des ventes**

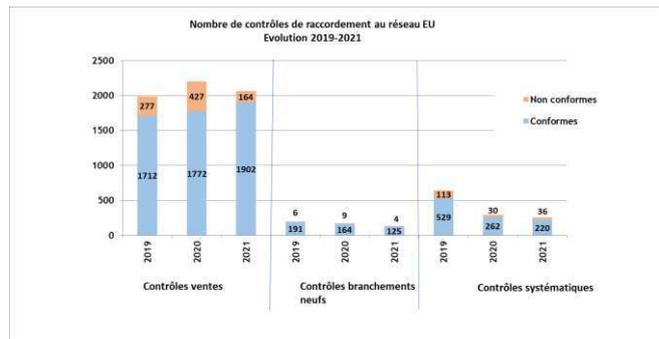
Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

- Contrôles des branchements neufs**

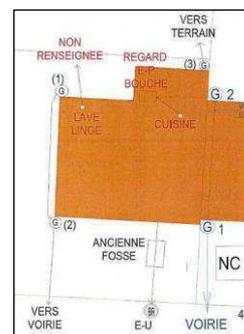
Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

- Contrôles systématiques/Enquêtes**

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.



Les contrôles réalisés par la régie et ses prestataires restent à un niveau élevé, 2451 réalisés, malgré une baisse par rapport à 2020 (-8%). Les contrôles vente, après avoir progressé entre 2019 et 2020, diminuent de 6% en passant de 2199 à 2066. Ils représentent 84,3% des contrôles. Les évolutions pour le contrôle des branchements neufs (129) comme les enquêtes (256) sont en régression sachant que ces contrôles sont réalisés principalement par les prestataires de la Direction.



Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement.

- Les branchements non conformes**

Au 31/12/2021, 1053 branchements non conformes sont comptabilisés suite aux divers contrôles (contre 1441 au 31/12/20). Dans les faits, les difficultés sont importantes pour faire corriger les défauts alors même qu'ils participent fortement aux atteintes au milieu naturel et donc aux non-conformités des systèmes (indicateur P203.3). Une intensification des relances des usagers sur ces sujets est en cours depuis fin 2021.

3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Fonctionnement des stations d'épuration

La pluviométrie impacte grandement le fonctionnement des stations d'épuration. L'année 2020 a été très pluvieuse comme 2019. 2021 est une année plus sèche.

Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration reste très satisfaisant. Le principal problème reste lié aux eaux parasites. Il peut néanmoins être noté que la station de Quéven a fonctionné en mode dégradé du 31/07/2021 au 04/01/2022 suite à la casse d'un pont brosse d'aération du bassin n°1.

Travaux réalisés en régie

Les principaux travaux réalisés sur les stations d'épuration ont été les suivants : réhabilitation du silo de stockage des boues effectués de la station de Caudan (travaux complétés en 2022), changement des plateaux d'aération du bassin n° 1 et vérification des rampes sur le bassin n°2 sur la station de Lanester, remplacement des automates des stations de Lanester et Hennebont.

Boues

Quantité de boues produites (D203.0) :

La production totale a été de 3450 TMS.

Les tonnages de MS évacués (incluant la chaux) ont été de 3179,7 T MS (-17,5 % /2020).

Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3) : 100% des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Une partie des boues en provenance de la station de Lorient, la totalité de celles de Riantec et de Groix sont valorisées par compostage. Elles représentent 28,3 % des tonnages évacués. Le reste est valorisé par épandage agricole.

On note également que la crise sanitaire a impacté la production de boues dans le sens

où une partie des boues issues de l'entreprise Galliance à Languidic, a continué à être traitée sur la station d'épuration de Hennebont suite à l'accord intervenu entre Lorient Agglomération et l'entreprise dans l'attente du raccordement du village de Kergonan sur la station d'épuration de Languidic.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Le producteur de cet indice est le service Police de l'Eau. L'indicateur ne concerne que les stations de capacités supérieures à 2000 EH.

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**.

Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers de deux indices :

- P254.3 : conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale.

Ces indices (P254.3 et P205.3) sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacune des stations concernées.

Synthèse des indicateurs P204.3, P205.3 et P254.3

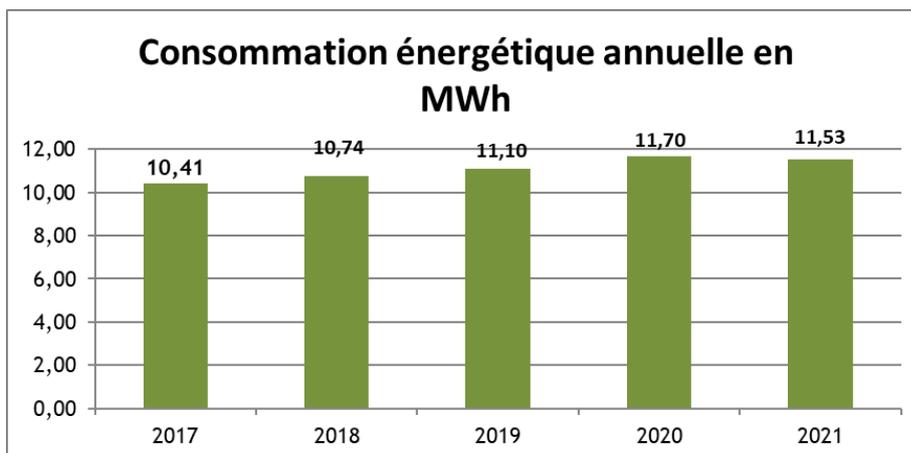
	STEP					
	LOCALES			NATIONALES		
	équipement	performances P254.3	globales	équipement P204.3	performances P205.3	globales
CAUDAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAVRES	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
GROIX LE GRIPP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GUIDEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
HENNEBONT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANESTER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANGUIDIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LORIENT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOEMEUR	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
PLOUJAY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONT SCORFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUEVEN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RIANTEC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

La non-conformité relevée à Gâvres s'explique par le mauvais traitement du phosphore dans la mesure où le système ne le permet pas (lagunage naturel). Pour Ploemeur les nouvelles modalités de calcul de rendement qui intègrent les déversements au milieu, entraînent la non-conformité sur la plupart des paramètres. Néanmoins, il convient de pondérer cette non-conformité car il n'est pas tenu compte de l'abattement (non mesuré) obtenu grâce aux lagunes de finition avant le rejet en mer.

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2021, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 11,525 MWh contre 11,7 MWh en 2020. Cette consommation diminue de -1,8 % par rapport à 2020.

Les stations de Lorient, Lanester et Ploemeur disposent de panneaux photovoltaïques. La production de ces panneaux s'est établie à 262 986 kwh soit 2,28 % de la consommation totale.



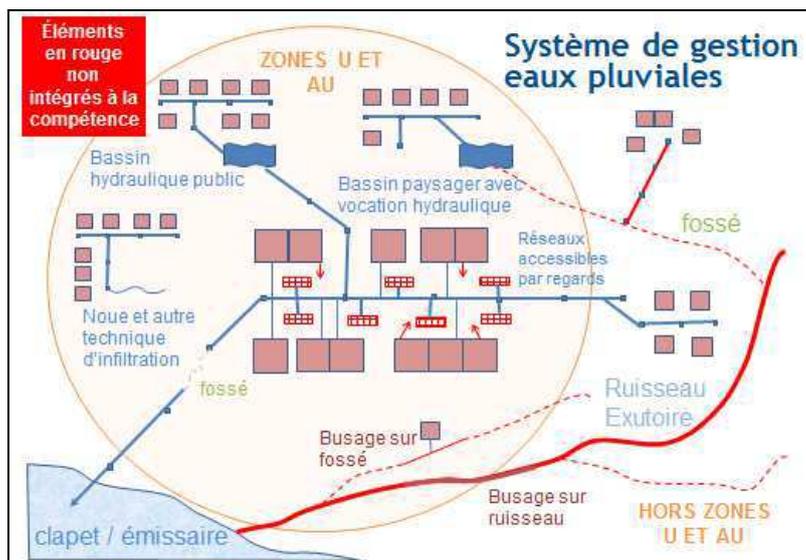
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

5.1 Transfert de la compétence et modalités de gestion

Des suites des lois MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), s'est opéré au 1^{er} janvier 2018 le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », des communes membres vers l'agglomération.

La délibération du conseil communautaire en date du **13 février 2018** précise le périmètre de cette compétence ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence. Elle a été complétée par la délibération du 3 novembre 2020.

Le périmètre retenu est schématiquement le suivant :



Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les communes restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune.

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

Fin 2021, le patrimoine associé à la gestion des eaux pluviales urbaines comprenait :

- 745 658 ml de réseaux,
- 287 ouvrages de rétention,
- 4 postes de relevage (3 Lorient et 1 Inzinzac-Lochrist).

5.3 Faits marquants

En 2021, un bilan de l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines a été réalisé sur la base de questionnaires complétés par les communes ; il portait sur la définition du périmètre, les modalités d'exploitation du patrimoine et la réalisation des investissements. Suite à cette analyse, les décisions suivantes ont été actées aux conférences des maires des 17/12/21 et 14/01/22 :

- Périmètre : maintien du périmètre actuel
- Exploitation du patrimoine : maintien de l'exploitation par les communes dans le cadre de conventions, intégrant des améliorations/évolutions visant à donner davantage de lisibilité au parcours usagers
- Gestion des investissements : maintien des dispositions en vigueur, avec clause de revoyure dès lors que les conclusions du futur schéma directeur eaux pluviales seront connues (2023).

L'année 2021 n'a pas été marquée par des événements pluvieux intenses mais quelques secteurs restent sensibles aux inondations : Ar Menez à Larmor-Plage, Place de la Mairie à Riantec notamment, ainsi que quels endroits ponctuels et récurrents en raison de défauts structurels et d'un mauvais dimensionnement des réseaux.

6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

6.1 Etudes réalisées en 2021

- Enquête publique pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Hennebont, Lanester, Inzinzac-Lochrist.
- Poursuite des études pour la révision des zonages de Riantec et Larmor-Plage (enquêtes publiques prévues en 2022)
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire confié à Altéréo (fin de la campagne de mesures sur le réseau et amélioration du plan de récolement) (résultats de la modélisation attendus après l'été 2022).

6.2 Travaux réalisés en 2021

Stations d'épuration :

Réhabilitation du silo à boues de la station de Caudan, non étanche ; les infiltrations d'eau peuvent entraîner des complications pour le traitement boues, devenues trop humides (montant de 66 842 €HT).

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU :

Postes de refoulement eaux usées de Boutiez à Hennebont, Geoffroy et St Guénaël à Lanester, Bas Pont-Scorff à Cléguer.

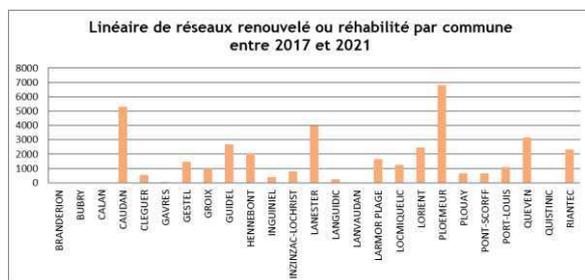


Mise en peinture poste de refoulement Lénine à Lorient

Eaux usées - Renouvellement (8,35 km), chemisage (6 km) / extension de réseaux (1,26 km) :

Rue de Bretagne à Gestel, Rue Joseph Lena et Vallon de la Villeneuve à Guidel, rue d'Orves à Lorient, Le Couréant St Jude, chemin de St Corentin et rue Ste Anne à Ploemeur, Cité de la chaumière à Plouay, rues des cerisiers, Svob, Dieny et Peupliers à Quéven, rue de la Libération, Leclerc, Acacias, Moëlo et Trudaine à Caudan, Kermario et Locmaria à Groix, rue de la Libération, Vaillant à Hennebont, Rue des Canaris à Inguiniel, Rues Carmaux et Bel air, Rue Le Levé, Sembat et Violettes à Inzinzac-Lochrist, Rue Normandie Niemen, Gérard Philippe et Corpont à Lanester et rue de la République à Locmiquélic.

Au total en 2021, **6000 ml de réseaux de collecte** ont été réhabilités (soit 0,45% du linéaire total) et **8 358 ml ont été renouvelés** (soit 0,63% du linéaire total), auquel on peut ajouter **1 260 ml créés** à l'occasion de différentes extensions de réseau.



Le volume de travaux réalisés sur les réseaux est en augmentation pour 2021, notamment en raison de linéaires importants réhabilités par l'intérieur. Ces travaux sans tranchées permettent de réhabiliter le réseau dans les secteurs où les voiries sont en bon état mais où le réseau mérite d'être réhabilité. Ces techniques permettent d'améliorer l'indice de renouvellement à hauteur de 1,08% (niveau jamais atteint par le passé).

L'année 2021 est également une année exceptionnelle puisque 3075 ml de refoulement sensibles aux casses ont été renouvelés à Ploemeur et Gestel.

Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,67% sur la période 2017-2021**.

Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de **1857 ml** de réseaux et création/extension de **1141 ml** :

Création de réseau et mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimperabilisation des sols) dans la Cité des Pins à Cléguer, renouvellement rue des Douets à Gâvres, Refonte du réseau et pose de 3 clapets sur le Quai des Martyrs à Hennebont pour empêcher les remontées d'eau de mer, réparations du réseau Rue du Bel air, rue Léo Lagrange, Kerguer et Kerprat à Inzinzac-Lochrist, création de réseau rues Combes et Babeuf à Lanester, création de réseau rue du Lavoisier et Place de la Nourriguel à Larmor-Plage, création de grilles et avaloirs rue Dordelin, rue Mareschal et Place de l'Yser à Lorient, création de réseau Rue des Fleurs et mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales rue Dupuy de Lome à Ploemeur, création de réseau Rue de la Cité à Quistinic, création de réseau et de branchements rue de la Madeleine à Riantec et renouvellement et mise en œuvre de techniques alternatives rue de la Marne à Lorient.

Réhabilitation du poste de refoulement des eaux pluviales Jaurès à Lorient (remplacement des pompes, des vannes et de l'armoire électrique pour un montant de 270 279€ HT), mise en service en avril 2021.

Plusieurs projets sont toujours à l'étude en matière d'eaux pluviales :

- aménagement du vallon de la Villeneuve le Bourg à Guidel,
- gestion des inondations dans les secteurs du Quimpéro à Hennebont, Ar Menez à Larmor-Plage (2022) et centre-ville de Lorient (MOE lancée en 2021).
- Aménagements hydrauliques du secteur de Kerprat à Inzinzac-Lochrist en lien avec la suppression de plusieurs étangs. (pour 2022).

7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- ✓ Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

- ✓ Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

7.2 POPULATION DESSERVIE

Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2021 était de **11 039** contre **11017** en 2020 (+0,2%).

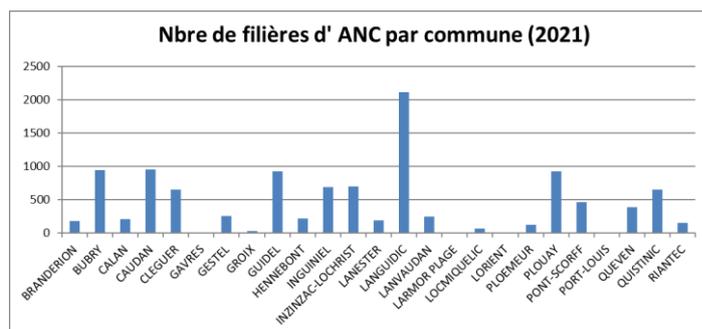
Il est constaté encore une fois quelques mises à jour du fait de filières qui n'étaient pas répertoriées.

92 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.

La population concernée par le SPANC est estimée à **25 016 habitants**. Bien que le nombre d'ANC soit en légère augmentation la population desservie diminue car les bases de calculs ont été actualisées (taille des ménages globalement en baisse - données 2019 utilisées).



7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de **120,0/140**.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-contre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B - Éléments facultatifs du SPANC

	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0

7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'après ce classement, 45.3 % des filières (NA + A-) seraient à réhabiliter dans le cadre d'une vente ou dans les 4 ans suivant un contrôle de fonctionnement.

Communes	NA	A-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	32	49	33	28			35	177
BUBRY	302	239	111	166	3	18	106	945
CALAN	35	62	34	38		1	35	205
CAUDAN	146	248	174	256	7	11	108	950
CLEGUER	114	187	127	155	2	4	60	649
GAVRES								0
GESTEL	28	62	65	63	3	1	34	256
GROIX	7	10	9	1			2	29
GUIDEL	114	218	202	227	16	6	141	924
HENNEBONT	46	33	39	73	5	2	17	215
INGUINIEL	220	146	83	148	3	2	82	684
INZINZAC-LOCHRIST	133	151	119	179	12	7	94	695
LANESTER	20	30	62	57		2	19	190
LANGUIDIC	365	565	362	538	25	10	246	2111
LANVAUDAN	64	75	34	41			32	246
LARMOR PLAGÉ	1							1
LOCMIQUELIC	26	14	11	7	1	3	2	64
LORIENT	3	1					2	6
PLOEMEUR	27	29	14	26	2	1	25	124
PLOUAY	152	290	163	180	8	6	121	920
PONT-SCORFF	62	93	80	108	4	2	109	458
PORT-LOUIS	3	1						4
QUEVEN	73	88	77	90	1	5	51	385
QUISTINIC	187	174	73	121	6	10	79	650
RIANTEC	31	47	20	29		1	23	151
TOTAL	2191	2812	1892	2531	98	92	1423	11039

NA : Non Acceptable

A- : Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

BF : Bon Fonctionnement

IND : installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

NC : installation non contrôlée (absent lors du rendez-vous, refus, etc...)

N : installations neuves

Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 10 947 en 2021. **54,3 %** des filières sont conformes (stabilité par rapport à 2020).

Mise aux normes

Comme dans le cadre de l'assainissement collectif, les réhabilitations de filières non conformes sont difficiles à obtenir malgré une réglementation nationale très claire qui par exemple, pour des ventes, impose une réhabilitation par les nouveaux propriétaires dans l'année qui suit l'acquisition. L'activation des pouvoirs de police des Maires doit être envisagée afin de faire évoluer les choses.

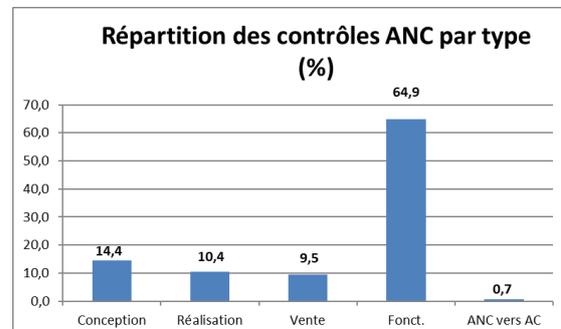
Pour mémoire, l'article L216-6 du code de l'environnement punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende toute pollution des eaux par déversement de substances nuisibles.

7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, règlementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières.
- Contrôle passage ANC vers AC

Au total, 2220 contrôles ont été réalisés par le SPANC (+21,9 %) sur l'année 2021. Pour rappel, l'année 2020 avait été impactée par la crise sanitaire.



	2020	2021	Evolution
Contrôles de conception	377	320	-15,1%
dont CU	23	20	-13,0%
dont PC	135	96	-28,9%
dont DP	57	28	-50,9%
dont PA	0	0	0,0%
dont réhabilitation	162	176	8,6%
Contrôles de réalisation	220	236	7,3%
Contrôles de fonctionnement	1037	1439	38,8%
Contrôles ventes immobilières	179	210	17,3%
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	8	15	87,5%
TOTAL	1821	2220	21,9%

7.6 REHABILITATIONS DES FILIERES ANC

Programmes de réhabilitations groupées

Lorient Agglomération aura mené 3 programmes de réhabilitations groupées de filières d'ANC (après celui engagé par le SIGESE) permettant aux particuliers, volontaires, de bénéficier de conditions techniques et financières intéressantes pour procéder à des travaux sur leurs installations.

En déléguant la maîtrise d'ouvrage à Lorient Agglomération, les particuliers ont bénéficié d'aides de l'Agence de l'Eau pour les études et travaux associés à la réhabilitation de la filière d'ANC ; leurs démarches auront été facilitées, l'Etablissement s'étant chargé de retenir un bureau d'études et une entreprise de travaux, dont l'expertise est reconnue ; en outre, ils auront bénéficié de tarifs plus attractifs du fait de l'opération groupée.

Le territoire de Lorient Agglomération n'est plus éligible à ce type de programme en 2021.

En 2021, 142 réhabilitations de filières d'ANC ont été réalisées par leurs propriétaires à l'initiative de ces derniers.

RELATION A L'USAGER

1. CHIFFRES CLES

Nombre d'abonnés au service eau potable : **107 804 abonnés** (+ 1,8 % par rapport à 2020)
 Nombre d'abonnés au service assainissement collectif : **87 274 branchements** (+0,3% / à 2020)
 Nombre d'abonnés au SPANC : **11 039 filières** (+0,2% / à 2020)
 Volumes d'eau facturés aux usagers en eau : **10 861 878 m³** (+ 5,80 % par rapport à 2020)
 Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif : **8 151 805 m³** (+ 10,03 % / à 2020).

2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES USAGERS

En décembre 2021, quelques modifications sont intervenues sur les règlements de service en vigueur :

- Adaptation des pénalités encourues par les usagers pour des manquements concernant des non-conformités ou des non respects de délais de mise en conformité des installations d'assainissement collectif ou non collectif au regard des nouvelles dispositions du code de la Santé Publique (article L 1331-8) - règlements assainissement collectif et non collectif-
- Obligations de la part des notaires dans le cadre de la vente d'un bien immobilier de communiquer à la Collectivité les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et à celle de l'acquéreur (article 1331-11-1 du Code de la Santé Publique) - règlements assainissement collectif et non collectif-
- Intégration dans le règlement Assainissement Collectif, de sanctions pour fraude au service d'assainissement, en cohérence avec l'article du règlement eau potable relatif aux vols d'eau.
- Mise en place dans le règlement eau potable d'une pénalité forfaitaire à l'encontre des syndicats nouvellement désignés en qualité de mandataires d'une copropriété, pour absence de régularisation du dossier d'abonnement de la copropriété.

3. SATISFACTION DES USAGERS

Numéro vert

Depuis 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, l'accueil téléphonique et l'envoi de mails ont été fortement privilégiés par les usagers. L'accueil physique est régulier mais plus limité que précédemment.

Taux de réclamations (P155.1 et P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient Agglomération et ses prestataires ou délégataires en matière d'eau ou d'assainissement, rapportées à 1000 abonnés.

Indicateurs Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	800	105 055	7,62
ASSAINISSEMENT	81	93 245	0,87
TOTAL	881	198 300	4,44

Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Globalement, le taux de respect des engagements est de **99,6%**.

4. FACTURATION DES SERVICES

4.1 QUELQUES CHIFFRES

Emission de **77 590 factures de consommation d'eau et d'assainissement** par la régie (communes de Brandérion, Groix, Lanester, Languidic, Lorient et Port-Louis)

Nombre d'abonnés mensualisés (régie) : **12 594 abonnés** (+9% par rapport à 2020)

Nombre de **demandes de dégrèvement** pour fuite d'eau après compteur examinées : **298**

Emission de **6 931 factures de prestations de travaux ou de prestations de service en AEP, ANC ou AC** soit une augmentation de 33,26 % par rapport à 2020 mais sans toutefois encore atteindre le niveau d'avant la pandémie (un peu plus de 7 000 factures par an) .

4.2 FACTURATION EAU POTABLE

Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- La redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'eau à hauteur de 0,30€/m³ au 1^{er} janvier 2021.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 8 décembre 2020.

Le calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissement retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la régie communautaire exploitation eau potable (travaux et prestations) est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2021 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2020.

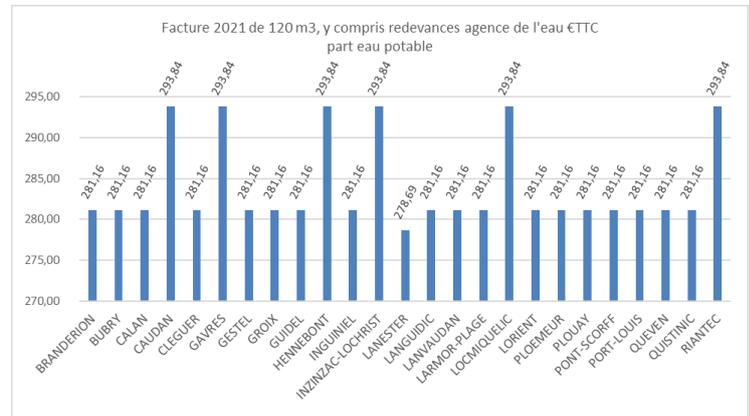
Volumes d'eau potable consommés

Les volumes vendus tiennent compte de l'estimation faite sur le secteur Est sur les derniers mois d'exécution de la DSP fin 2021 et sont de ce fait, décorrélés de l'évolution réelle de la production. Ces volumes semblent surestimés.

volumes vendus (m3)	2020	2021	Evolution
ex SIAEP Brand	44 884	46 053	2,6%
Groix	153 003	152 687	-0,2%
Secteur ouest	2 606 616	2 622 812	0,6%
Larmor-Plage	440 113	459 472	4,4%
Languidic	609 109	613 399	0,7%
Lorient			
Lanester	4 323 865	4 355 970	0,7%
Port-Louis			
ex SIAEP Henn	1 578 522	2 093 262	32,6%
Secteur Nord	508 647	518 223	1,9%
TOTAL	10 264 759	10 861 878	5,8%

Indicateur D102 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2021)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que la redevance pollution de l'agence de l'eau, et la TVA.



4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'assainissement à hauteur de 0,15 €/m3 au 1^{er} janvier 2021.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de 10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 8 décembre 2020.

Le montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie communautaire exploitation assainissement (travaux et prestations) sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2021 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2020.

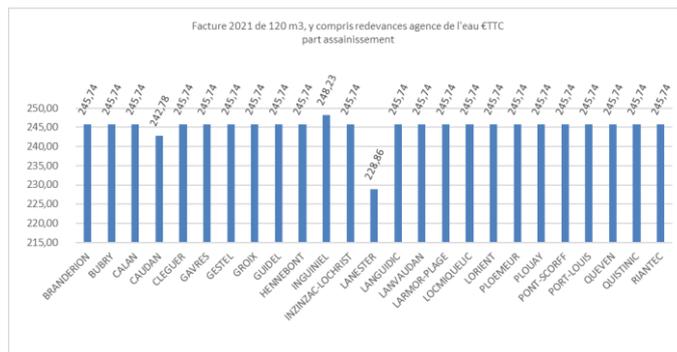
Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

COMMUNES	2020 redevance assainissement collectif (m3)	2021 redevance assainissement collectif (m3)
BRANDERION	29 033	31 146
BUBRY	27 775	29 452
CALAN	23 304	24 134
CAUDAN SAUR	177 337	267 797
CAUDAN régie	97 027	93 193
CLEGUER	60 618	61 301
GAVRES	38 034	58 652
GESTEL	72 072	77 147
GROIX	134 071	136 760
GUIDEL	442 369	438 768
HENNEBONT	587 749	791 243
INGUINIEL	26 686	27 488
INZINZAC-LOCHRIST	166 274	197 525
LANESTER	808 806	850 323
LANGUIDIC SAUR	118 486	114 045
LANGUIDIC STGS		
LANVAUDAN	10 236	9 861
LARMOR PLAGES	424 548	430 237
LOCMIQUELIC	134 529	176 066
LORIENT	2 351 033	2 545 197
PLOEMEUR	924 448	852 321
PLOUAY	145 799	151 065
PONT-SCORFF	104 047	105 162
PORT-LOUIS	105 880	128 329
QUEVEN	206 102	279 677
QUISTINIC	11 767	12 020
RIANTEC SAUR	174 421	256 383
RIANTEC régie	6 230	6 513
TOTAL	7 408 681	8 151 805

Les volumes vendus tiennent compte de l'estimation faite sur le secteur Est sur les derniers mois d'exécution de la DSP fin 2021 (surestimation).

Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2021)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau, et la TVA.



Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

La redevance annuelle

Prestation	Prix €HT 2020	Prix €HT 2021	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	100,32	110,00	10%

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts résultant d'une augmentation notamment des frais de carburant, le tarif de la redevance de bon fonctionnement pour le contrôle d'une installation individuelle a été revalorisé de 10%.

Pour les autres installations, entre 2020 et 2021 il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs

Prestations	Prix €HT 2020	Prix €HT 2021	Evolution
Pour 2 logements	147,57	147,57	0%
Pour 3 logements	196,77	196,77	0%
Pour 4 logements	245,95	245,95	0%
Pour 5 logements	295,14	295,14	0%
Pour 6 logements	344,26	344,26	0%
De 20 à 100 EH	127,34	127,34	0%
De 100 à 200 EH	159,18	159,18	0%
Supérieur à 200EH	212,24	212,24	0%

Les autres tarifs

Prestations	Prix €HT 2020	Prix €HT 2021	Evolution
Contrôle de conception -forfait	107,19	107,19	0%
Contrôle de réalisation installation unique	117,05	117,05	0%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	175,60	175,60	0%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	563,13	563,13	0%

4.4 SUIVI DES IMPAYES

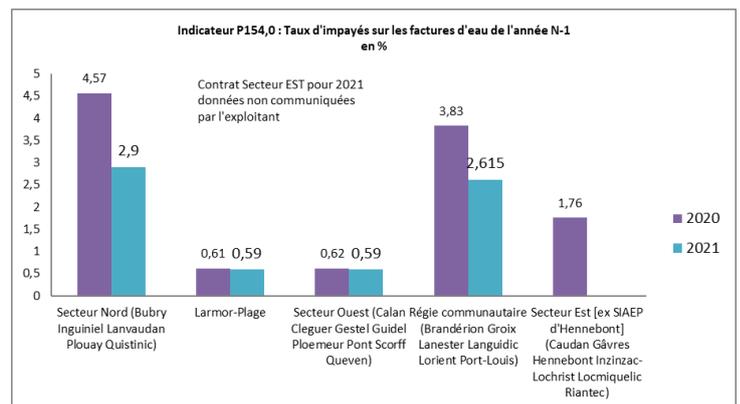
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Secteur de la régie (Brandérion - Groix - Lanester - Languidic - Lorient et Port-Louis)

384 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 73 560 € sur ces communes.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



La qualité du recouvrement globalement se maintient.

Les données 2021 sont manquantes sur le contrat d'exploitation du Secteur Est au moment de l'établissement du présent rapport.

Il est précisé que le dernier trimestre 2021, a donné lieu à des échanges entre les services de Lorient Agglomération et la Trésorerie de Lorient Collectivité afin de conjointement définir des modalités de suivi du recouvrement et en améliorer la qualité.

ELEMENTS FINANCIERS

1. ELEMENTS DE LA DIRECTION

BUDGET EAU POTABLE 2021

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dépenses d'investissement	11 211 392,37 €	10 379 148,56 €	-7,42%
<i>dont réalisation de travaux</i>	5 888 085,27 €	5 459 963,43 €	-7,27%
Dotation aux amortissements	4 343 116,96 €	4 781 578,21 €	10,10%
Recettes d'investissement	9 789 243,28 €	11 248 832,95 €	14,91%
Dépenses de fonctionnement	24 281 079,88 €	21 173 380,59 €	-12,80%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	143 603,58 €	371 577,58 €	158,75%
Recettes de fonctionnement	28 999 718,88 €	26 741 614,28 €	-7,79%
<i>dont vente d'eau</i>	17 503 278,58 €	19 018 041,00 €	8,65%
<i>dont vente d'eau en gros et vente d'eau brute</i>	2 532 637,26 €	2 672 142,90 €	5,51%
<i>dont redevance lutte contre la pollution</i>	1 197 646,39 €	1 289 858,01 €	7,70%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	903 577,41 €	2 457 644,71 €	171,99%

Après l'augmentation exceptionnelle des recettes de fonctionnement, en 2020, suite à la résolution de la propriété des biens de l'ancien SIAEP Hennebont/Port-Louis consécutive au transfert de la compétence Eau Potable à Lorient Agglomération, le montant des recettes de fonctionnement 2021 correspond au montant perçu auprès des usagers dans le cadre de l'harmonisation tarifaire dont l'effet s'impacte pour la première fois sur une année pleine.

En investissement, les dépenses 2021 correspondent pour l'essentiel à l'achèvement de gros programmes de travaux ayant débuté les années précédentes ainsi qu'au maintien des investissements pour le renouvellement des réseaux.

Dette

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dette en capital au 31/12	34 156 884,49 €	34 134 715,95 €	-0,06%
Annuité de remboursement en capital	2 653 825,69 €	3 344 008,12 €	26,01%
Annuité de remboursement en intérêts	480 425,16 €	509 966,07 €	6,15%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	5,19 ans	3,85 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Sur le budget assainissement collectif, la pandémie et les confinements successifs ont eu les mêmes effets sur le rythme de réalisation des travaux d'investissement.

En revanche, les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 ont connu une progression en raison d'un achat plus important des produits de traitement nécessaires à une hygiénisation renforcée des boues de station d'épuration et à la prise en charge d'une partie des boues de l'industriel Galliance.

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dépenses d'investissement	8 877 636,67 €	12 784 125,60 €	44,00%
<i>dont réalisation de travaux</i>	3 507 654,02 €	5 803 612,95 €	65,46%
Dotation aux amortissements	4 652 239,78 €	4 781 301,52 €	2,77%
Recettes d'investissement	7 637 930,55 €	15 904 072,33 €	108,22%
Dépenses de fonctionnement	15 714 433,78 €	16 167 697,54 €	2,88%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	- €	1 853,89 €	
Recettes de fonctionnement	18 741 247,97 €	19 596 011,64 €	4,56%
<i>dont redevance assainissement</i>	10 330 943,74 €	10 327 933,89 €	-0,03%
<i>dont redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC)</i>	559 418,55 €	599 482,10 €	7,16%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	244 540,74 €	2 908 891,78 €	1089,53%

Dette

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dette en capital au 31/12	31 985 500,64 €	33 782 249,12 €	5,62%
Annuité de remboursement en capital	2 906 876,97 €	2 800 251,52 €	-3,67%
Annuité de remboursement en intérêts	524 825,30 €	499 161,90 €	-4,89%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	5,51 ans	5,38 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Dépenses d'investissement	- €	- €	0,0%
Dotation aux amortissements	6 003,25 €	6 003,24 €	0,0%
Recettes d'investissement	34 300,18 €	40 303,42 €	17,5%
Dépenses de fonctionnement	497 911,21 €	377 984,25 €	-24,1%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	1 633,82 €	1 379,81 €	-15,5%
Recettes de fonctionnement	554 907,53 €	487 446,76 €	-12,2%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	91 296,50 €	149 765,93 €	64,0%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette.

BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2021

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Etablissement.

Montants en €HT	2020	2021	Evolution 2020/2021
Dépenses d'investissement	1 347 794,82 €	2 031 921,84 €	50,8%
Recettes d'investissement	66 372,62 €	59 590,79 €	-10,2%
Dépenses de fonctionnement	358 010,00 €	370 344,93 €	3,4%

Les recettes d'investissement titrées en 2021 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

La gestion de la dette sur le budget principal étant globalisée, il n'existe pas d'affectation analytique de la dette dédiée au financement des dépenses d'investissement réalisées au titre du programme de travaux des eaux pluviales urbaines.

S'agissant du financement des dépenses de fonctionnement de ce service public, celui-ci est assuré par le budget principal. Le montant global des dépenses correspond au montant des rémunérations des communes pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine eaux pluviales urbaines confié par convention.

2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES

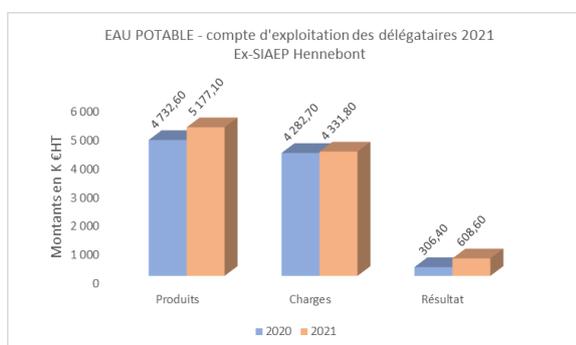
Sur le service d'eau potable, au 1^{er} janvier 2021, demeure en gestion déléguée uniquement le secteur géographique relevant de l'ancien SIAEP d'Hennebont Port-Louis.

Sur le service d'assainissement collectif, au 1^{er} janvier 2021 ne demeure plus que la délégation de service public sur la commune d'Inguiniel.

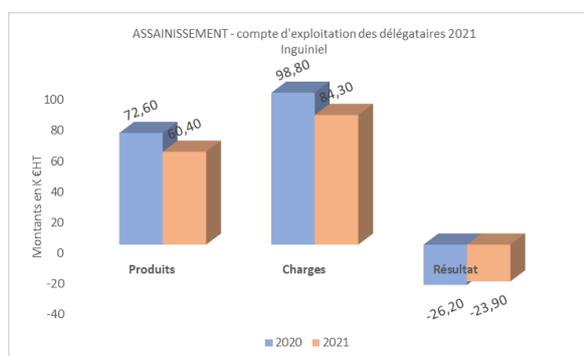
Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de service public.

Sont donc ici présentés les éléments financiers relatifs aux délégations en cours fin 2021, extraits des rapports des délégataires ; ils sont aussi précisés en annexe.

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



A SUIVRE EN 2022

La convergence tarifaire amorcée pour une majorité de communes en 2020 se poursuivra pour les autres en 2022, qui sera marquée par la fin des dernières délégations de service public en vigueur sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le programme prévisionnel de travaux sur les 25 communes de l'agglomération en matière d'eau et d'assainissement se décline comme suit, et s'appuie sur l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et sur le dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux d'autre part.

- En matière d'assainissement collectif des eaux usées :

Les investissements sont prévus à hauteur de 10,4 millions €HT. Les principaux projets sont les suivants :

- la mise en œuvre du programme de travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement (augmentation du taux de renouvellement des réseaux 5 M€HT budgétés, raccordement de Gâvres sur Port-Louis, travaux sur postes de relevage 1,458 M€HT budgétés) et l'intégration à ce programme de nouvelles données liées notamment à la nécessité de prévoir le raccordement du village de Kergonan sur la station de Languidic (dont les effluents sont actuellement traités sur la station d'épuration d'un industriel) ;
 - la nécessité de répondre aux services de l'Etat quant à la non-conformité de systèmes d'assainissement de l'agglomération : réalisation d'inspections télévisées, de visites nocturnes, d'études hydrauliques de stations d'épuration ;
 - la nécessité de renouveler les autorisations de rejet de différentes stations (Lanester, Hennebont, Caudan, Lorient) ;
 - la réalisation de travaux d'amélioration des conditions d'exploitation de différentes stations (Lanester et Hennebont notamment, équipements-installations pour le chargement des boues).
- En matière d'assainissement des eaux pluviales urbaines :

Un programme d'études et travaux, d'un montant de 4,2 M€TTC a été défini pour 2022 prenant en compte les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus sur les ouvrages ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- Lorient - Déconnexion du bassin versant de la gare du réseau EP du centre-ville et poursuite des études pour la création d'un bassin de rétention au centre-ville, travaux avenue de la Marne et rue du sous-marin Vénus ;
 - Groix - déconnexion de grilles avaloirs du réseau d'eaux usées ;
 - Hennebont - travaux secteur Quimpéro ;
 - Brandérion : rue Abbé Le Cam
 - Guidel : engagement des travaux sur les ouvrages de rétention de Villeneuve Le Bourg ;
 - Lanester - travaux réseaux EP traversant le site de Naval Group ;
 - Poursuite de l'étude de schéma directeur des eaux pluviales.
- En matière d'eau potable :

Les investissements sont prévus à hauteur de 7,7 millions d'euros hors taxe et intègrent notamment les projets suivants :

- l'engagement des travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1,375 M€HT) ;
- Etudes et travaux sur usines de production d'eau potable (629,54 k€HT) dont travaux sur l'usine du Petit Paradis à Lorient (amélioration de la gestion des eaux pluviales et modifications sur filière boues, redimensionnement du silo à charbon actif poudre), travaux de gros entretien sur les forages et d'amélioration des ouvrages existants de Dézinio à Languidic, diagnostic filière et bâtiments de l'usine de Langroise et petits travaux, travaux usine de Coët er Ver et Groix ; réalisation des études nécessaires à l'adaptation des filières au traitement des métabolites pertinents ;
- L'inscription aux hypothèques des servitudes des périmètres de protection des captages et prises d'eau de Groix et travaux associés ainsi que travaux de sécurisation du barrage de Port-Melin suite à auscultation (135 k€HT) ;
- Travaux sur ouvrages de stockage d'eau (204,25 k€HT) ;
- Poursuite des renouvellements de réseaux d'eau et conduites de transports (section usine de Coët er Ver / site de la Montagne du Salut) et notamment sur les secteurs en PVC (réglementation chlorure de vinyle monomère) (4,970 M€HT).

ANNEXES

- Annexe 1 : Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2021
- Annexe 2 : Travaux réalisés en 2021 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Annexe 3 : Tarifs 2021 - délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2020
- Annexe 4 : Comptes d'exploitation des délégataires
- Annexe 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2021

ANNEXE 1

Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2021 (rapports ARS)

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE

UNITE DE DISTRIBUTION : PORT LOUIS

056000354

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 11 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET OCEAN DISTRIBUTION Station ou Unité de distribution: KERVIGNAC

Station de traitement: PONT ARROC'H (STATION) RIANTEC

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PONT ARROC'H (PUITS F)	Procédure terminée (captage public)	15/09/2006	07/01/2013
PONT ARROC'H (PUITS G)	Procédure terminée (captage public)	15/09/2006	07/01/2013

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

11 analyses conformes aux limites de qualité sur 11 réalisées

dureté :

TH moyen de 17 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

11 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 11 réalisées

teneur maximale : 24 mg/L
 teneur moyenne : 21 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 1 réalisée en sortie de station
 6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée
 limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité et a satisfait aux références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan

 Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE

UNITE DE DISTRIBUTION : LORIENT

056000357

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
 Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 91 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLO OUEST

Usine de production: COET ER VER (STATION)

Station de traitement: KERYADO (STATION)

LORIENT

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KEREVEN (SCORFF)	Procédure terminée (captage public)	11/05/1998	17/07/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

89 analyses conformes aux limites de qualité sur 89 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

89 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 89 réalisées

teneur maximale : 30 mg/L

teneur moyenne : 20 mg/L

pesticides :

5 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

3 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité portaient sur les germes aérobies revivifiables.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 70 % des échantillons et a satisfait les références de qualité pour 99 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan


 Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2020

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE
UNITE DE DISTRIBUTION : LANESTER

056000358

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagnier ! Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eau-potable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Étant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 80 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

Usine de production:

LORIENT

Station de traitement: COET ER VER (STATION)

HENNEBONT

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
COET ER VER (BLAVET)	Procédure terminée (captage public)	16/06/1987	14/08/1987

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

80 analyses conformes aux limites de qualité sur 80 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °f. eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

79 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 79 réalisées

teneur maximale : 33 mg/L
 teneur moyenne : 22 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

6 analyses conformes sur 12 pour l'eau importée
 limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité ont concerné la présence de spores ou bactéries sulfito-réductrices, de coliformes totaux ainsi que des teneurs en fer.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité, hormis pour les pesticides. L'eau a satisfait les références de qualité pour 95 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan



Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE
UNITE DE DISTRIBUTION : LANGUIDIC

056000356

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
 Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 21 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

CENTRE MORBIHAN

Usine de production: LE GUERN (STATION)

Station de traitement: DEZINIO (STATION)

LANGUIDIC

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
DEZINIO (FORAGE N°2)	Procédure terminée (captage public)	15/03/2001	28/10/2002
DEZINIO (PUITS)	Procédure terminée (captage public)	15/03/2001	28/10/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

19 analyses conformes aux limites de qualité sur 19 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

19 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 19 réalisées

teneur maximale : 40 mg/L
 teneur moyenne : 34 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 4 réalisées en sortie de station
 3 analyses conformes sur 4 pour l'eau importée
 limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité, hormis pour les pesticides. Des actions sont mises en oeuvre pour rétablir la conformité de l'eau. Par ailleurs, l'eau a satisfait les références de qualité pour 100 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE

UNITE DE DISTRIBUTION : GROIX

056000484

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 28 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: CREHAL (STATION)

GROIX

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
DÉRIVATION DE PORT LAY	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021
KERDURAND F 5-5 GROIX (FORAGE)	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021
KERDURAND GROIX (FORAGE)	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021
KERMOUZOUET (FORAGE)	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021
PRADINO (FORAGE)	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021
VALLON DE PORT MELIN	Procédure terminée (captage public)	24/10/2018	09/02/2021

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

24 analyses conformes aux limites de qualité sur 24 réalisées

dureté :

TH moyen de 18 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité ont concerné la présence de bactéries coliformes, des spores ou bactéries sulfite-réductrices, ainsi que des teneurs en carbone organique total et en chlorites.

nitrates :

24 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 24 réalisées

teneur maximale : 31 mg/L

teneur moyenne : 22 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 3 réalisées en sortie de station.

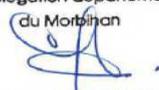
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 100 % des échantillons. L'eau n'a pas pu satisfaire les références de qualité du fait des difficultés d'exploitation sur l'Usine de Créhal. Pour autant, les dépassements de référence de qualité observés n'étaient de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE

UNITE DE DISTRIBUTION : BRANDERION

056000346

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 8 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LORIENT AGGLOMERATION**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

Station ou unité de distribution: LANGUIDIC

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

8 analyses conformes aux limites de qualité sur 8 réalisées

dureté :

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 8 réalisées

teneur maximale : 26 mg/L

teneur moyenne : 20 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 4 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité, hormis pour les pesticides. Des actions sont mises en oeuvre pour rétablir la conformité de l'eau. Par ailleurs, l'eau a satisfait les références de qualité pour 100 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION:

LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION :

QUISTINIC

056000679

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées surfacture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 8 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAUR**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

CENTRE MORBIHAN

Station ou unité de distribution: BAUD

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

8 analyses conformes aux limites de qualité sur 8 réalisées

dureté :

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 8 réalisées

teneur maximale : 26 mg/L

teneur moyenne : 21 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 100 % des échantillons et a satisfait les références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: **LORIENT AGGLO OUEST**

UNITE DE DISTRIBUTION : **PONT SCORFF**

056000342

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 73 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU LORIENT**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

Station ou Unité de distribution: **LORIENT**

Station de traitement:

LESLE (STATION)

PONT-SCORFF

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KEREVEN (SCORFF)	Procédure terminée (captage public)	11/05/1998	17/07/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

72 analyses conformes aux limites de qualité sur 72 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

68 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 68 réalisées

teneur maximale : 22 mg/L

teneur moyenne : 18 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 4 réalisées en sortie de station.

4 analyses conformes sur 5 pour l'eau importée
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité ont concerné la présence de germes aérobies revivifiables ainsi qu'en coliformes totaux.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 77 % des échantillons. L'eau a par ailleurs satisfait les références de qualité pour 96 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : PLOUAY-LANVAUDAN

056000350

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
 Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 21 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAUR**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLO NORD

Station ou Unité de distribution: CAUDAN

Station de traitement:

MANEBAIL (STATION)

PLOUAY

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
MANEBAIL (P1)	Procédure terminée (captage public)	29/07/1982	27/01/1989
MANEBAIL (P2)	Procédure terminée (captage public)	29/07/1982	27/01/1989

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

21 analyses conformes aux limites de qualité sur 21 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

18 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 18 réalisées

teneur maximale : 32 mg/L

teneur moyenne : 25 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 1 réalisée en sortie de station

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité concernent la présence de spores et bactéries anaérobies sulfite-réductrices.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 100% des échantillons et a présenté des dépassements de la références de qualité. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

du Morbihan



Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: **LORIENT AGGLO OUEST**

UNITE DE DISTRIBUTION : **PLOEMEUR VILLE**

056000352

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **33** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU LORIENT**

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: **BEG MINIO (STATION)**

PLOEMEUR

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KERMADOYE - FORAGE PA1 (F29)	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002
KERMADOYE - FORAGE PA3 (F31)	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002
KERMADOYE - FORAGE PE	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

30 analyses conformes aux limites de qualité sur 30 réalisées

dureté :

TH moyen de 14 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité ont concerné des teneurs en manganèse, en chlorites et en germes revivifiables.

nitrate :

29 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 29 réalisées

teneur maximale : 18 mg/L

teneur moyenne : 10 mg/L

pesticides :

3 analyses conformes sur 3 réalisées en sortie de station.

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 100 % des échantillons. L'eau a par ailleurs satisfait les références de qualité pour 88 % des échantillons. Les dépassements de référence de qualité observés n'étaient de nature à induire de conséquences sanitaires.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST
UNITE DE DISTRIBUTION : PLOEMEUR EST

056000708

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
 Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Délégation départementale du Morbihan
 Département santé environnement

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 14 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU LORIENT**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE Station ou unité de distribution: LORIENT

LORIENT AGGLO OUEST Station ou unité de distribution: PLOEMEUR VILLE

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

13 analyses conformes aux limites de qualité sur 13 réalisées

dureté :

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

13 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 13 réalisées

teneur maximale : 23 mg/L
 teneur moyenne : 15 mg/L

pesticides :

8 analyses conformes sur 12 pour l'eau importée
 limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité concernent une teneur en manganèse et en chlorites

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité, hormis pour les pesticides. L'eau a satisfait les références de qualité pour 93 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan


 Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST
UNITE DE DISTRIBUTION : LARMOR PLAGE

056000532

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 17 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU LORIENT**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

Station ou unité de distribution: LORIENT

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

17 analyses conformes aux limites de qualité sur 17 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

17 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 17 réalisées

teneur maximale : 29 mg/L
teneur moyenne : 20 mg/L

pesticides :

8 analyses conformes sur 12 pour l'eau importée
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 70 % des échantillons et a satisfait les références de qualité pour 88 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : BUBRY

056000348

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :

Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **10** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAUR**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

CENTRE MORBIHAN

Station ou Unité de distribution: **BAUD**

Station de traitement:

KERPICAUT (STATION)

BUBRY

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
BRAMBAZO (PUITS)	Procédure terminée (captage public)	01/09/1989	29/11/1994

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

10 analyses conformes aux limites de qualité sur 10 réalisées

dureté :

TH moyen de 10 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

10 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 10 réalisées

teneur maximale : 33 mg/L

teneur moyenne : 23 mg/L

pesticides :

0 analyse conforme sur 0 réalisée en sortie de station

5 analyses conformes sur 7 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité en vigueur pour 89 % des échantillons et les références de qualité pour 100 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan



Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : INGUINIEL

056000349

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 10 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAUR**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

ROI MORVAN OUEST DISTRIBUTION Station ou unité de distribution: BERNE-PRIZIAC

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

10 analyses conformes aux limites de qualité sur 10 réalisées

dureté :

TH moyen de 18 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

9 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 9 réalisées

teneur maximale : 15 mg/L
teneur moyenne : 12 mg/L

pesticides :

5 analyse conforme sur 15 pour l'eau importée
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 a respecté les limites de qualité, hormis pour les pesticides. Des actions sont mises en oeuvre pour rétablir la conformité de l'eau. L'eau a présenté plusieurs dépassements de références de qualité. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 05/05/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : CAUDAN

056003690

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées surfacture).

L'eau n'aime pas stagner !
 Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses de contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

PLOMB :
 Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
 Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

PESTICIDES / METABOLITES :
 Le contrôle sanitaire 2021 intègre des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des usages sur la région Bretagne.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 87 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par SAUR

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: LANGROISE (STATION)

HENNEBONT

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
LANGROISE (BLAVET)	Procédure terminée (captage public)	15/06/1998	12/11/2001
LANGROISE (KERSALO)	Procédure terminée (captage public)	15/06/1998	12/11/2001

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

87 analyses conformes aux limites de qualité sur 87 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °f eau très peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

86 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 86 réalisées

teneur maximale : 31 mg/L

teneur moyenne : 23 mg/L

pesticides :

6 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité ont concerné la présence de coliformes, de germes revivifiables et la teneur en carbone organique total.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité pour 100 % des échantillons. L'eau a par ailleurs satisfait les références de qualité pour 97 % des échantillons. Les dépassements de référence de qualité observés n'étaient pas de nature à induire de conséquences sanitaires.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
 de la délégation départementale
 du Morbihan


 Claire MUZELLEC KABOUCHE

Vannes, le 28/04/2022

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD
UNITE DE DISTRIBUTION : GAVRES

056004462

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes."

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

RADON :
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium présent dans le sol. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol se dissout dans l'eau souterraine exploitée pour la production d'eau potable. Entre la référence de qualité (100 Bq/l) et la limite de qualité (1 000 Bq/l), la consommation d'eau ne présente pas de risque.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 6 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAUR**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET OCEAN DISTRIBUTION Station ou unité de distribution: PLOUHINEC

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

6 analyses conformes aux limites de qualité sur 6 réalisées

dureté :

TH moyen de 14 °f eau peu calcaire

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

6 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 6 réalisées

teneur maximale : 26 mg/L
teneur moyenne : 24 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 1 pour l'eau importée
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2021 est conforme aux limites de qualité et a satisfait aux références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice
de la délégation départementale
du Morbihan


Claire MUZELLEC KABOUCHE

ANNEXE 2 : Travaux réalisés en 2021 sur les réseaux AEP, EU, EP

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2021

Commune	Lieu des travaux	Nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)	entreprise
BUBRY	Rue de la Libération	Renouvellement	PVC 90	318	20	SADE
BUBRY	Rue de la Libération	Renouvellement	PVC 110	42		SADE
BUBRY	Rue de la Libération	Renouvellement	PEHD 50	12	3	SADE
CAUDAN	Rue des Acacias	Renouvellement	PEHD 75	306	24	SBCEA
CAUDAN	TR2 Leclerc	Renouvellement	PEHD 63	318	76	TPC OUEST
CAUDAN	TR2 Leclerc	Renouvellement	PEHD 50	36,4		TPC OUEST
CAUDAN	TR3 Mouello	Renouvellement	PEHD 63	680	46	TPC OUEST
CAUDAN	PO	Renouvellement	PEHD 125	1500	19	SPAC
GAVRES	Grande plage	Renouvellement	PEHD 63 et 75	830	67	MAHE
GAVRES	Caserne	Renouvellement	PEHD 63	65	11	MAHE
GROIX	Port mélite	Renouvellement	PEHD 50	190	9	SPAC
GROIX	Locmaria	Renouvellement	FD 100	380	40	SPAC
HENNEBONT	Rue de la Libération	Renouvellement	FD150	320	22	SADE
HENNEBONT	Rue E Vaillant	Renouvellement	FD150	1435	70	DLE
INGUINIEL	Rue des écureuils	Extension	PEHD 50	100		SADE
INGUINIEL	Bocadé	Renouvellement	PEHD 50	456	4	TPC OUEST
INGUINIEL	Bocadé	Renouvellement	PEHD 63	652		TPC OUEST
INGUINIEL	Mané Bihan	Renouvellement	PEHD 63	2000	9	SADE
INZINZAC LOCHRIST	Bel air Carmaux	Renouvellement	PEHD 63	169	19	DLE
LANESTER	Pont St Christophe	Renouvellement	Acier 300	240		DLE
LANESTER	Rue du Corpont	Extension	PEHD 75	160	7	SPAC
LOCMIQUELIC	Voltaire	Renouvellement	PEHD 63	108,5	9	MAHE
LOCMIQUELIC	République/Bruyère	Renouvellement	PEHD 63	220		TRAOUEN
LOCMIQUELIC	République/Bruyère	Renouvellement	PEHD 75	200		TRAOUEN
LOCMIQUELIC	République/Bruyère	Renouvellement	PEHD 90	120		TRAOUEN
GESTEL	Rue de Bretagne	Renouvellement	100 FD	385	26	DEHE TP
GESTEL	Rue de Bretagne	Renouvellement	90PEHD	15		
GESTEL	Rue de Lesbin	Renouvellement	75 PEHD	100		SADE
GESTEL	Rue de Lesbin	Renouvellement	100FD	285		
GESTEL	Rue de Lesbin	Renouvellement	110PVC	12		
GUIDEL	Les 5 chemins	Renouvellement	100FD	110	6	DLE
GUIDEL	COAT ER MALO	Renouvellement	50 pehd	190	10	DLE
GUIDEL	COAT ER MALO	Renouvellement	100 FD	210		
GUIDEL	Rue Joseph LENA	Renouvellement	63 pehd	19	2	DLE
GUIDEL	Rue Joseph LENA	Renouvellement	75pehd	4	1	
GUIDEL	Rue Joseph LENA	Renouvellement	100 FD	12	4	
GUIDEL	Rue Joseph LENA	Renouvellement	150 FD	450		
LANVAUDAN	Rue de la Guerne	Renouvellement	110 PEHD	1225	16	SPAC
PLOEMEUR	Kerdroual - chaufferie	Extension	75 pvc	80	2	SBCEA
PLOEMEUR	11 B Place Kermabon	Extension	50 pvc	60	1	VEOLIA
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	50 PEHD	105	15	TPC OUEST
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	100 FD	80		
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	200 FD	1660		
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	63 PVC	5		
PLOEMEUR	SAINT JUDE	Renouvellement	200FD	865		TRAOUEN
PLOEMEUR	SAINT JUDE	Renouvellement	100FD	5		
PLOEMEUR	KERANTONEL	Renouvellement	100FD	840		TRAOUEN
PLOEMEUR	KERANTONEL	Renouvellement	63PEHD	10		
PLOUAY	Cité de la chaumière	Renouvellement	63 PEHD	275	29	SADE
PLOUAY	Cité de la chaumière	Renouvellement	100 FD	2		
PONT SCORFF	Route de Kerdual- Mon Désir	Renouvellement	63 PEHD	20	15	TPC OUEST
PONT SCORFF	Route de Kerdual- Mon Désir	Renouvellement	100 FD	695		
PONT SCORFF	Route de Kerdual- Mon Désir	Renouvellement	150FD	480		
QUEVEN	Rues Cerisiers - Svob	Renouvellement	63 PEHD	64	10	SBCEA
QUEVEN	Rues Cerisiers - Svob	Renouvellement	100 FD	362	12	
QUEVEN	CROIXAMUS EAU BRUTE	Renouvellement	800FD	360		SADE
			TOTAL	19842,9		
			Renouvellement	19442,9		
			Extension	400		

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées 2021

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
GESTEL	Rue de Bretagne	Renouvellement	200 grès	495		
GESTEL	Rue de Bretagne	refoulement	110 PEHD	450		
GUIDEL	Rue Joseph LENA	Renouvellement	200 poly	291		
GUIDEL	LE VALLON-VILLENEUVE	Renouvellement	200poly	319		SBCEA
GUIDEL	LE VALLON-VILLENEUVE	Renouvellement	160poly	23	10	SBCEA
LORIENT	Rue GUILLEMOT	Extension	200 PVC	40		SPAC
LORIENT	Rue D'Orves	Renouvellement	200PVC	35		SPAC
LORIENT	Rue D'Orves	Chemisage	200 AC	112		TELEREP
LORIENT	Rue du port	Chemisage	315 grès	107		TELEREP
LORIENT	Ave du Fauvédic	Chemisage	315 grès	144		TELEREP
LORIENT	rond point BSM	Chemisage	200 AC	23		TELEREP
LORIENT	BSM	Chemisage				TELEREP
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	200 PVC	30		TPC OUEST
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Renouvellement	110 PEHD	15		
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Refoulement	200 PEHD	920		
PLOEMEUR	Le Courégant-Saint Jude	Refoulement	250 PEHD	1705		
PLOEMEUR	Chemin Saint CORENTIN	Extension	200 PP	253		SBCEA
PLOEMEUR	Rue sainte Anne	Chemisage	200 AC	586		TELEREP
PLOUAY	Cité de la chaumière	Renouvellement	160 POLY	140	30	SADE
PLOUAY	Cité de la chaumière	Renouvellement	200 POLY	204		
PONT-SCORFF	Route de Kerdual	Extension	200PVC	10	2	TPC OUEST
PONT-SCORFF	Route de Kerdual	Extension	90PEHD	765		
QUEVEN	Rues Cerisiers - Svob	Renouvellement	200 PVC	173		
QUEVEN	Rue Dieny - Peupliers	Renouvellement	200 PVC	109		
QUEVEN	Rue Dieny	Chemisage	200 AC	80	4	TELEREP
BUBRY	Rue de la Libération	Chemisage	AC 150/200	160,3		TELEREP
CAUDAN	TR2 Leclerc	Renouvellement	Grès 200 / PP 160	754	36	TPC
CAUDAN	Rue des acacias	Renouvellement	PVC 200	258	23	SBCEA
CAUDAN	TR3 Moelo	Chemisage	AC 200 / 150	598	43	ATEC
CAUDAN	Trudaine	Renouvellement	Grès 150	29		EUROVIA
CAUDAN	Trudaine	Renouvellement	Grès 200	40		EUROVIA
CAUDAN	Trudaine	Renouvellement	Grès 250	732	5	EUROVIA
GROIX	Kermario	Renouvellement	Fonte 200	60	0	SPAC
GROIX	Rue du Dranveur	Chemisage	AC 150	83,5		TELEREP
GROIX	Rue du Kra	Chemisage	AC 150/200	233,2	1	TELEREP
GROIX	Rue de Prat Fetan	Chemisage	AC 200	179,3		TELEREP
GROIX	Rue du Port	Chemisage	AC 150/200	470,1		TELEREP
GROIX	Kerampoulo bourg	Renouvellement	PVC 160	90	3	SPAC
HENNEBONT	Rue de la Libération	Renouvellement	Grès 300	350		SADE
HENNEBONT	Rue Bobinec/Ecoles	Chemisage	AC 150/200	749	7	TELEREP
HENNEBONT	Rue Vaillant	Chemisage	AC150/200	1284		ATEC
HENNEBONT	Rue Vaillant	Renouvellement	Polypro 200	57	4	DLE
HENNEBONT	Rol Tanguy	Extension	PP 200	37	4	DLE
INGUINIÉL	Rue des Canaris	Extension	PP 200	130	4	SADE
INZINZAC LOCHRIST	Rue Carmaux:Bel air	Chemisage		201,85	11	TELEREP
INZINZAC LOCHRIST	Rue le Levé	Chemisage	AC 200	100,7	3	TELEREP
INZINZAC LOCHRIST	Rue Sembat	Chemisage		137,5	2	TELEREP
INZINZAC LOCHRIST	Rue des Violettes	Chemisage		145,7	3	TELEREP
LANESTER	Niem/normandie	Renouvellement	Polypro 200	599	26	DLE
LANESTER	Rue Gérard Philippe	Chemisage	grès 150	605,8	16	TELEREP
LANESTER	Rue du Corpont	Extension	PVC	25	2	SPAC
LOCMIQUELIC	Rue de la république	Renouvellement	PVC 200	480		
			Total	15618,95		
			renouvellement	8358		
			extension	1260		
			chemisage	6000,95		

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales 2021

Commune	Adresse	Nature des travaux	Entreprise	Linéaires réseaux (ml)	Diamètre (mm)
CLEGUER	CITE DES PINS	RENOUVELLEMENT	EUROVIA	575	200/300
GAVRES	RUE DES DOUETS	RENOUVELLEMENT	DLE	85	200/400
GUIDEL	Avenue Brauweiler	RENOUVELLEMENT	DLE	18	200/400
GUIDEL	Bassin de rétention Paul sérusier	CREATION RESEAU DANS BASSIN	DLE	20	400/500
HENNEBONT	QUAI DES MARTYRS	CREATION	COLAS	275	70 à 500
INZINZAC	2 rue du Bel Air	Remplacement d'une grille par un	Mahé Hubert	0	
INZINZAC	RUE LEO LAGRANGE	REPARATION	Mahé Hubert	1,6	315
INZINZAC	KERGUER	CREATION	EUROVIA	163	250
INZINZAC	Devant le N°8 de la rue de Kerprat	REPARATION	SBCEA	2	300
LANESTER	RUE COMBES, BABEUF	CREATION	SPAC	100	315/400
LARMOR-PLAGE	3 RUE DU LAVOIR	CREATION POUR AVALOIR	VEOLIA	5	315
LARMOR-PLAGE	PLACE DE LA NOURRIGUEL	CREATION	SPAC	7	315
LORIENT	RUE DORDELIN	REMPLACEMENT	SPAC	80	300/400
LORIENT	RUE FOCH	CREATION POUR AVALOIRS	EIFFAGE	43	200
LORIENT	RUE MARESCHAL	CREATION POUR GRILLES	EUROVIA	24	250
LORIENT	PLACE DE L'YSER	CREATION	COLAS	39	250
PLOEMEUR	RUE DES FLEURS	CREATION	PIGEON	71	315
PLOEMEUR	RUE DUPUY DE LOME	CREATION + TECHNIQUE ALTERNA	PIGEON	371	100 à 315
PLOEMEUR	19 RUE DE RAIMÉ	REPARATION	Mahé Hubert	1,2	250
QUISTINIC	RUE DE LA CITE	CREATION	Le Rouzic TP	23	200
RIANTEC	RUE DE LA MADELEINE	RENOUVELLEMENT/CREATION	COLAS	280	250/315
LORIENT	AVENUE DE LA MARNE	RENOUVELLEMENT/CREATION	SOGEA	819	160 à 800
			TOTAL	3002,8	

SECTEUR OUEST						
Renouvellement du réseau des eaux pluviales						
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	
CLEGUER	Kerchopine	dévoisement réseau	250 PVC	15		
		dévoisement réseau	160 PVC	3		
	Aménagement voirie et parking de Kerchopine	Aménagement urbain		PVC 315	126	5
				PVC 250	85	
				PVC 160	106	
		Aménagement du parking		BA 400	36	
				PVC 250	46	
				Drain	265,5	
GUIDEL	Aménagement du parking Prat Foen	Création de réseau et drainage	PVC 300	32	0	
			PVC 250	17	0	
			PVC 200	14	0	
			Drain PVC 200	180	0	
LORIENT	Rue de KERGUESTENEN	renouvellement EP	160 PVC	35		
			315 PVC	10		
			400 PVC	35		
			500 béton	65		
			600 béton	50		
	Travaux EP sur avaloirs Centre-ville	Création avaloirs				
Bd Cosmao Dumanoir	Rénouvellement réseau	300 BA	45	0		
	Travaux EP sur avaloirs Centre-ville	Créations avaloirs				
QUEVEN	Kervégant	extension	315 PVC	120		
	Kervagallan	extension	315 PVC	185		
		Renouvellement	PEHD 400	55		
SECTEUR EST						
renouvellement du réseau des EAUX PLUVIALES						
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur	nb de brt	
HENNEBONT	Av Président Allende	Création de réseau	DN 400 BA	28	0	
LANESTER	Grimaud / Balzac	Pose de réseau	Dn 315 PVC	14		
	Kervéléan	Renouvellement de réseau	DN 300 BA	145	2	
QUISTINIC	Rue de la cité	Création de réseau	DN 200 PVC	28	0	
RIANTEC	Impasse de la Croizetière	Création de réseau	DN 315 PVC	82	4	
		TOTAL		1822,5	6	
		DONT	renouvellement	458		
			création	1364,5		

ANNEXE 3

Tarifs 2021 - délibération du Conseil communautaire du 08/12/2020 (extraits)

Lorient Agglomération
 Direction eau et assainissement

PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs à compter du 1er janvier 2021

COMMUNES	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m ³)	
		0-30 m ³	> à 30 m ³
Caudan	47,32	0,950	1,410
Inguinief	15,42	0,719	0,257
Lanester	44,30	0,943	1,305
POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES : Brandérion, Bubry, Calan, Cléguer, Gavres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebon, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquelic, Lorient, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riantec	50,00	0,950	1,410
Toutes les communes	Tout logement non raccordé au réseau d'eau potable mais raccordé au réseau d'assainissement collectif, se verra facturer un forfait de 80 m ³ / logement aux tarifs en vigueur dans sa commune.		

PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'EAU POTABLE
Tarifs HT à compter du 1er janvier 2021

Loire Atlantique
 Direction Eau et Assainissement

COMMUNES	TYPES D'USAGERS	PART FRA ANNUELLE (DHT)										PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (DHT/m3)								
		abonnement compteur diamètre 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 30 mm	abonnement compteur 40 - 50 mm	abonnement compteur 60-65 mm	abonnement compteur 80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0 - 30m3	31 - 500 m3	501 - 6 000 m3	6001 - 24 000 m3	24 000 - 100 000 m3	> 100 000 m3	
Caudan - Nees zones Indre-ils Sèvres Herbebot Lezrac-Lochris Lomquelle Pleanc	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique prévoyant de se facturer le 01- 01-2012		51,00	135,73	135,73	154,76	170,76	237,78	313,78	300,38	465,78				0,00	0,076	0,128	0,194	0,259	
	Usager agricole														0,00	0,304		0,304		
	Usager communal		38,10	111,22	111,22	135,37	135,37	220,08	206,08	373,48	448,08				0,00	0,549		0,549		
	Autre usager		38,10	111,22	111,22	135,37	135,37	220,08	206,08	373,48	448,08				0,00	0,303	0,354	0,418	0,482	
Gudol Langudic Ploay	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique prévoyant de se facturer le 01- 01-2012																			
	Usager non domestique prévoyant de se facturer le 01- 01-2012																			
Pont-Scoff Langudic	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique prévoyant de se facturer le 01- 01-2012																			
	Usager non domestique prévoyant de se facturer le 01- 01-2012																			
Caudan - Zones Industrielles Lanester Lorient	Tout usager	30,07	68,50	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	381,00	457,50	533,00				0,80					
	Tout usager		35,36	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	381,00	457,50	533,00				0,700					
	Tout usager		52,03	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	381,00	457,50	533,00				0,700					
POUR TOUTES LES AUTRES Buzay-les-Châteaux Brok Gudol Langudic Lanester Lorient Ploay Pont-Scoff Rieux-Neves Sèvres Tremblay Zones de tous les autres	Tout usager à l'exception des usagers bénéficiaires de tarifs spéciaux de tous les autres		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	381,00	457,50	533,00				0,700					
	Tout usager																			
Toutes les communes	Bornes de passage																			
Toutes les communes	Vents en gros																			

1.550 (part communautaire et déléguée incluse) - la part déléguée applicable est celle correspondant à
 la fourniture d'eau sur la tranche de consommation 30-100m3

0,540

ANNEXE 4

Comptes d'exploitation des délégués 2021

ASSAINISSEMENT - 2021 CARE SAUR INGUINIEL

SAUR
COMpte ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

12/05/2022

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région OUEST
Centre BRETAGNE
Département MORBIHAN
Collectivité COMMUNE D INGUINIEL-ASST

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en KEur
PRODUITS		72,6	60,4	-12,2
Exploitation du service		35,3	36,9	
Collectivités et autres organismes publics		35,2	21,9	
Travaux attribués à titre exclusif		1,9	1,3	
Produits accessoires		0,3	0,2	
CHARGES		98,8	84,3	-14,5
Personnel		8,5	16,3	
Energie électrique		4,0	3,2	
Analyses		0,3	0,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		18,0	20,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		1,4	0,8	
Autres dépenses d'exploitation		7,2	6,9	
- Télécommunications, poste et télégestion		0,6	1,0	
- Engins et véhicules		1,2	3,2	
- Informatique		1,6	1,7	
- Assurances		0,2	0,2	
- Locaux		0,4	0,6	
- Divers		3,3	0,3	
Contribution des services centraux et recherche		3,4	3,5	
Collectivités et autres organismes publics		35,2	21,9	
- Part collectivité		31,2	18,9	
- Autres organismes publics		4,0	3,0	
Charges relatives aux renouvellements		17,9	9,6	
- Pour garantie de continuité du service		15,1	6,8	
- Programme contractuel		2,8	2,9	
Charges relatives investissements du domaine privé		0,3	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		2,6	0,8	
RESULTAT AVANT IMPOT		-26,2	-23,9	2,3
RESULTAT		-26,2	-23,9	2,3

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles ; y compris redevance domaniale, département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Ref: 120-021004 -561505 -02 2021120

(2) Si Annulés emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annulés d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/05/2022

EAU POTABLE - 2021

DSP-CARE SAUR ex SIAEP Hennebont

Production

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

12/04/2022

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU EN GROS

Région **OUEST**
Centre **BRETAGNE**
Département **MORBIHAN**
Collectivité **EDM HENNEBONT PROD**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en KEur
PRODUITS		1 809,9	1 847,0	37,1
Exploitation du service		1 809,9	1 847,0	
CHARGES		1 674,9	1 699,1	14,2
Personnel		207,1	203,4	
Energie électrique		196,0	202,8	
Achats d'eau		146,7	151,4	
Produits de traitement		321,8	355,4	
Analyses		19,9	19,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		81,5	63,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		63,2	67,4	
Autres dépenses d'exploitation		110,8	110,5	
- Télécommunications, poste et télégéologie		2,9	3,1	
- Engins et véhicules		27,9	27,7	
- Informatique		55,8	56,7	
- Assurances		8,4	8,9	
- Locaux		11,2	18,0	
- Divers		4,6	5,1	
Contribution des services centraux et recherche		197,4	193,9	
Charges relatives aux renouvellements		316,9	309,7	
- Pour garantie de continuité du service		99,2	89,6	
- Programme contractuel		217,7	220,1	
Charges relatives investissements du domaine privé		13,6	13,5	
RESULTAT AVANT IMPOT		135,0	157,9	23,0
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		43,1	44,2	
RESULTAT		91,9	113,7	21,8

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles ; y compris redevance domaniale, département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2004
RNF 126-021004-564050-03 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/04/2022

Distribution

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021

07/06/2022

(en application du décret du 14 mars 2006)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **OUEST**
 Centre **BRETAGNE**
 Département **MORBIHAN**
 Collectivité **SIAP HENNEBONT EAU - LORIENT A**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en KEur
PRODUITS		4 732,6	5 177,1	444,5
Exploitation du service		2 647,8	3 330,0	
Collectivités et autres organismes publics		1 823,4	1 544,8	
Travaux attribués à titre exclusif		125,8	147,3	
Produits accessoires		135,6	155,1	
CHARGES		4 282,7	4 331,8	49,0
Personnel		430,4	497,9	
Energie électrique		1,9	-1,5	
Achats d'eau		1 267,1	1 267,8	
Produits de traitement		0,6	0,6	
Analyses		0,4	6,9	
Sous-traitance, matières et fournitures		179,5	245,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		28,2	24,9	
Autres dépenses d'exploitation		234,7	347,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		6,6	8,5	
- Entretien et véhicules		42,5	53,2	
- Informatique		139,7	180,1	
- Assurances		14,5	13,8	
- Locaux		14,3	27,4	
- Divers		18,1	64,6	
Contribution des services centraux et recherche		253,3	367,2	
Collectivités et autres organismes publics		1 823,4	1 544,8	
- Part collectivité		1 200,5	1 375,1	
- Autres organismes publics		622,9	169,7	
Charges relatives aux renouvellements		7,9	10,3	
- Pour garantie de continuité du service		1,4	4,0	
- Programme contractuel		6,6	6,3	
Charges relatives investissements du domaine privé		18,0	22,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		37,3	-2,0	
RESULTAT AVANT IMPOT		449,9	845,3	395,4
Impôts sur les Sociétés (calcul normatif)		143,5	236,7	
RESULTAT		306,4	608,6	302,3

ANNEXE 5

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2021 -



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20221018-DEL_2022264-DE



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

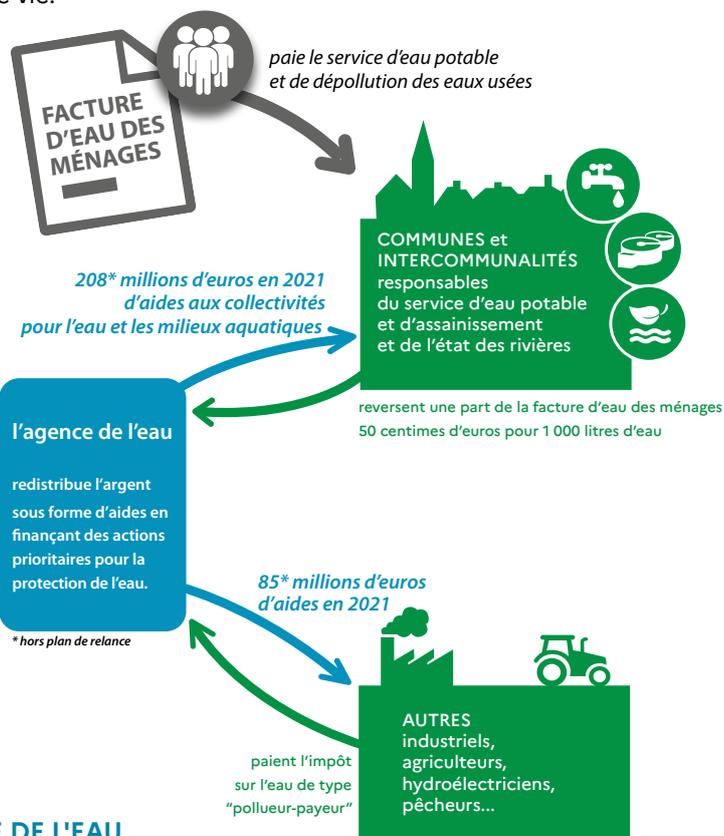
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20221018-DEL_2022264-DE

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,26 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20221018-DEL_2022264-DE

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

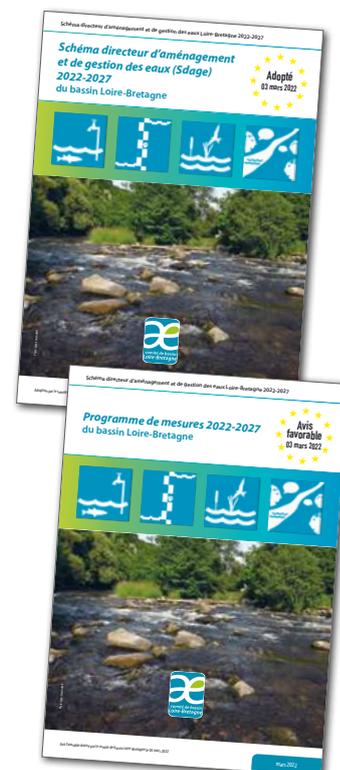
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communes, 36 départements et 8 régions, 13 millions d'habitants.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 056-200042174-20221018-DEL_2022264-DE

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

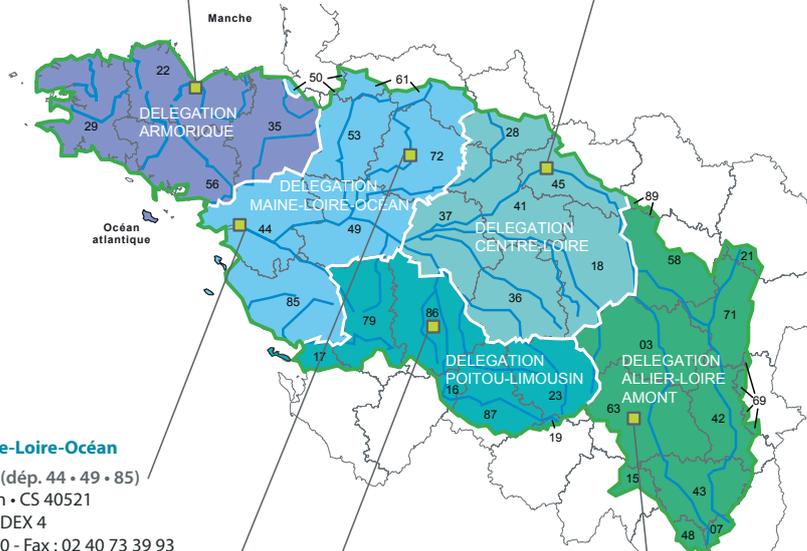
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Égalité
Fraternité

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr